

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE MME MUGUETTE JACQUAINT

1. **Loi de finances pour 1996 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

EDUCATION NATIONALE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET RECHERCHE

MM. Gilles Carrez, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'éducation nationale et l'insertion professionnelle ; François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Simone Rignault, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement scolaire.

M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'enseignement supérieur.

M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement supérieur.

M. Alain Rodet, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la recherche.

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la recherche.

M. Robert Galley, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour la recherche.

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission des affaires culturelles.

MM. André Rossinot,
Jean Urbaniak,
Serge Poignant.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Remise des réponses aux questions écrites signalées par les présidents des groupes** (p. 21).
3. **Ordre du jour**1.

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE
DE Mme MUGUETTE JACQUAIN,
vice-président

Mme le président. La séance est ouverte.
(La séance est ouverte à dix heures trente.)

1

LOI DE FINANCES POUR 1996 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996 (n^{os} 2222, 2270).

ÉDUCATION NATIONALE,
 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Mme le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La parole est à M. Gilles Carrez, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'éducation nationale et l'insertion professionnelle.

M. Gilles Carrez, rapporteur spécial. Madame le président, monsieur le ministre de l'éducation nationale, monsieur le secrétaire d'Etat à la recherche, mes chers collègues, avec le budget de l'éducation nationale, nous abordons le budget de l'Etat le plus considérable. Avec 273 milliards de francs en 1996, il est en augmentation de 4,3 p. 100 par rapport à 1995, mais cette augmentation, largement supérieure à celle du budget général, 1,8 p. 100, doit être aussitôt relativisée.

D'abord, le budget de l'éducation nationale est constitué pour l'essentiel, 94 p. 100, de charges de personnel. L'éducation nationale, c'est 1 300 000 agents, soit près de la moitié des effectifs de l'Etat. Or, on le sait, en dépit du gel du point d'indice en 1996, en dépit de créations de postes très limitées, les dépenses de personnel de l'Etat augmenteront mécaniquement de plus de 3 p. 100 l'an prochain.

Par ailleurs, les dépenses d'investissement ont pratiquement disparu du budget de l'éducation nationale. Elles représentent 850 millions de francs sur 273 milliards, soit à peine 0,3 p. 100. Les collectivités locales ont en effet pris la relève de l'Etat pour les collèges et les lycées. Il

faut, au demeurant, s'en réjouir car l'immense effort de construction et de rénovation conduit depuis dix ans par les départements et les régions n'aurait pas pu assurément être réalisé par l'Etat.

Ainsi, avec un accroissement de 4,3 p. 100, l'éducation nationale relève bien d'une priorité nationale, dans la ligne de la loi de programmation du nouveau contrat pour l'école de juillet dernier, mais c'est une priorité financièrement raisonnable.

Je voudrais évoquer, en tant que rapporteur spécial de la commission des finances, les aspects financiers et les contraintes de gestion les plus caractéristiques de ce budget.

Le premier aspect tient à un paradoxe apparent. Alors que, plus encore qu'à la rentrée 1995, la rentrée 1996 va connaître une forte diminution des effectifs scolarisés – 60 000 de moins dans le premier degré, 25 000 dans le second degré – comment justifier la création de 1 545 emplois budgétaires ?

Soulignons d'emblée que seulement 1 000 emplois concernent l'enseignement proprement dit, et exclusivement le second degré, avec la création de postes de professeurs certifiés. Les 545 autres emplois portent sur la santé scolaire, les moyens administratifs et l'encadrement, dont chacun reconnaît la nécessité dans le second degré. Mais surtout, la plus grande partie des postes d'enseignants supplémentaires, soit 650 sur 1 000, sont gagés par des redéploiements. Il s'agit de la transformation en vrais postes d'heures supplémentaires/année ou de vacations. Quant aux 350 emplois réellement nouveaux, ils ont pour but de mettre en œuvre, dans le second degré, les améliorations pédagogiques nécessaires, notamment avec l'instauration des trois phases l'adaptation, l'approfondissement et l'orientation dans le premier cycle. Personne ne conteste l'intérêt de telles dispositions prévues par le nouveau contrat pour l'école.

Dans l'enseignement pré-élémentaire et primaire, le fait que le nombre d'instituteurs ne baisse pas, alors que le nombre d'élèves diminue, s'explique par des préoccupations que partage toute la nation, comme l'a montré le récent débat sur l'aménagement du territoire : d'une part, améliorer la présence et l'efficacité des services publics dans les quartiers urbains en difficulté, à commencer par l'essentiel, c'est-à-dire l'école, et l'objectif de vingt-cinq enfants par classe maternelle en zone d'éducation prioritaire sera bientôt atteint ; d'autre part, maintenir les services publics en milieu rural et, en particulier, pour l'école, préserver coûte que coûte les classes uniques sans lesquelles il n'existe plus d'espoir de revitalisation de l'espace rural.

La seconde caractéristique du budget de l'éducation nationale est sa rigidité.

Ainsi, sur les 10 milliards de francs d'augmentation par rapport à 1995, moins d'un milliard correspond à des mesures véritablement nouvelles. Tout le reste est lié au respect de la parole de l'Etat et de ses engagements.

Ce constat, à première vue rassurant, ne doit pas dissimuler les difficultés et les interrogations.

Depuis 1988, avec les plans Jospin, Durafour, les accords de l'automne 1993, les protocoles divers, les personnels de l'éducation nationale, les enseignants notamment, connaissent à l'évidence une amélioration sensible de leur situation. Ainsi, l'intégration des instituteurs dans le corps de professeurs des écoles se déroule régulièrement, année après année – 14 641 en bénéficieront en 1996 –, et s'achèvera en 2009. Il en va de même de l'intégration dans le corps des professeurs certifiés d'adjoints d'enseignement ou de conseillers d'éducation, ou de la transformation systématique des emplois de professeurs d'enseignement général des collèges. Pour d'autres catégories d'enseignants, tels les agrégés, l'ouverture de la hors-classe est élargie. Quant aux chefs d'établissement, leurs bonifications indiciaires ou indemnités de responsabilité sont revalorisées.

Chacune de ces mesures prise isolément, et surtout évaluée la première année d'application, paraît avoir un coût raisonnable, voire limité par rapport à l'enjeu général de la revalorisation nécessaire du métier d'enseignant, mais il faut prendre conscience du coût total lorsque l'on fait les additions, et surtout du coût cumulé dans le temps. Par exemple, au titre des seules mesures que je viens de citer, par rapport à la situation en 1989, c'est, en valeur constante, environ 10 milliards de francs qu'il convient d'ajouter en 1996, sans parler bien entendu de l'effet ultérieur sur les retraites. Ce sera probablement plus du double quand, dans quelques années, l'ensemble des plans et protocoles auront produit tous leurs effets.

C'est ce phénomène de rigidité sur le moyen et le long termes dont il faut bien prendre la mesure pour apprécier les marges de manœuvre réelles du budget de l'éducation nationale.

Ce budget s'inscrit, dans sa presque totalité, dans la problématique générale de la fonction publique.

S'agissant de l'enseignement privé, le principe de la parité avec l'évolution des moyens de l'enseignement public, principe légitime qu'il est hors de question de remettre en cause, constitue, lui aussi, un facteur de rigidité. Soulignons à cet égard que, en 1996 comme en 1995, l'État et donc vous-même, monsieur le ministre, tiendrez la totalité de vos engagements à l'égard de l'enseignement privé.

Enfin, la loi de programmation et le nouveau contrat pour l'école définissent un certain nombre d'engagements qu'il convient de respecter. Ces engagements sont tenus grâce à la mobilisation de moyens nouveaux, certes, mais aussi grâce au recours aux moyens existants, qui sont mieux utilisés.

Sortant un instant de mon approche centrée sur les aspects financiers, je voudrais citer en exemple de cette démarche de mobilisation l'initiation aux langues vivantes en cours élémentaire de première année. Pour un coût très faible, moins de 20 millions de francs, cette initiation pourra être généralisée dans toutes les écoles dès la rentrée 1996. En effet, sur la base du seul volontariat à la rentrée 1995, ce sont 20 000 instituteurs sur 25 000 concernés qui se sont portés candidats. Lors des conseils d'école auxquels j'ai pu participer il y a quelques jours dans ma propre commune, j'ai constaté l'engagement mais aussi l'enthousiasme des enseignants, très satisfaits par ailleurs de la qualité des cassettes vidéo réalisées par le Centre national de documentation pédagogique.

Au moment où les économies budgétaires sont de rigueur, c'est cette éducation nationale-là qu'il faut aussi reconnaître et savoir saluer.

Les mesures d'accompagnement social de l'école prennent une place croissante, et il faut s'en féliciter. Elu d'une circonscription urbaine qui, sur moins de cinq kilomètres, comprend deux communes résidentielles et aisées et, à l'inverse, une ville avec des quartiers en difficulté, je mesure à quel point le rôle social de l'école doit être diversifié, à quel point la nécessité et les modalités d'emploi du fonds social lycéen, et à présent collégien, diffèrent d'un établissement à l'autre. L'effort important qui sera consenti en 1996 dans le domaine des bourses et de différentes aides aux familles, et surtout dans le domaine de la santé scolaire avec la création d'une centaine d'emplois de personnels médicaux et sociaux, doit prendre en compte cette diversité des établissements, si proches dans l'espace et pourtant si différents dans leur réalité sociale.

Le renforcement de la présence d'adultes dans les établissements scolaires sensibles constitue aussi un objectif important pris en compte dans le budget pour 1996, tant par le renforcement des personnels d'encadrement que par l'augmentation du nombre d'appelés du contingent – on passera de 2 500 à 3 500 en 1996 – mis à la disposition de ces établissements, et c'est une excellente initiative.

Il faut aussi rappeler l'effort considérable, non budgété à ce jour au demeurant, que représente l'allocation de rentrée scolaire : 1 500 francs par élève pour près de 3 millions de familles, soit au total 6 milliards de francs.

L'examen de la gestion du ministère de l'éducation nationale, surtout pour celui qui s'y livre comme moi-même pour la première fois, conduit à réviser certaines idées reçues. Ce n'est pas parce qu'il emploie 1 300 000 agents que le ministère doit être perçu comme une structure monolithique et centralisée, comme une sorte d'Armée rouge, voire de Gulliver emprêtré.

Au contraire, l'administration proprement dite de l'éducation nationale est extrêmement déconcentrée. Seuls 4 200 agents sont employés dans l'administration centrale et il y a 30 000 agents dans les services académiques répartis sur l'ensemble du territoire national. Autrement dit, seulement quatre personnes suffisent à en gérer cent autres, celles qui sont sur le terrain, à l'intérieur des établissements.

Aussi, qu'il s'agisse de l'organisation des examens et des concours, de la poursuite des programmes d'informatisation, des crédits d'études indispensables à une bonne appréciation de l'efficacité du système éducatif, des travaux d'impression ou des dépenses de stage des lycéens en entreprise, des dépenses de vaccination, notamment contre l'hépatite B, on peut affirmer que les moyens généraux dont dispose l'éducation nationale ne sont pas excessifs et que leur progression est raisonnable.

En réalité, comme je l'ai souligné au début de mon intervention, le véritable enjeu porte sur l'évolution parallèle des effectifs scolarisés et du nombre d'enseignants effectivement présents dans les classes. Si, en 1996, on peut admettre des créations de postes, au demeurant limitées lorsque l'on tient compte des redéploiements et par ailleurs liées aux objectifs du nouveau contrat pour l'école, il faut absolument s'interroger sur les évolutions au cours des prochaines années.

L'abaissement continu des effectifs par classe est en soi une bonne chose, mais des limites et des objectifs doivent aussi être fixés, par-delà les efforts qui restent encore à accomplir dans les ZEP, et même si le maintien de la vie en milieu rural a aussi ses exigences.

En quatorze ans, de 1980 à 1994, la dépense d'éducation par élève a augmenté de 40 p. 100 en valeur constante. Or nous savons que les effectifs scolaires dans le premier et le second degré vont continuer de décroître régulièrement, de plusieurs dizaines de milliers chaque année, alors même que ceux de l'enseignement supérieur s'accroîtront sensiblement. Il est donc indispensable de se livrer à une réflexion prospective sur le moyen terme même si, comme je l'ai abondamment souligné, les rigidités budgétaires de l'éducation nationale sont considérables.

C'est dans cet esprit que s'est située la commission des finances, lors de l'examen de ce budget. Plusieurs amendements drastiques qui visaient à amputer les crédits de rémunérations afin de réduire, dès 1996, les effectifs d'enseignants ont été rejetés. En revanche, la commission et son rapporteur ont approuvé trois amendements d'économies budgétaires, en cohérence avec l'objectif général de réduction des dépenses approuvé lors de l'examen de la première partie de la loi de finances. Le premier amendement, relatif au titre III, porte sur une économie de 34 millions de francs sur un ensemble de 231 milliards. Le deuxième, relatif au titre IV, porte sur 45 millions de francs sur un total de 41 milliards. Le troisième, relatif à l'investissement et au titre VI, porte sur 3 millions de francs sur 150 millions.

Ainsi, tout en tenant compte des contraintes qui caractérisent le budget de l'éducation nationale, des efforts réels de redéploiement, mais également des annulations de crédits subies en 1995, il nous apparaît que le premier budget de l'Etat par son importance doit, lui aussi, montrer des signes en direction de la nécessaire maîtrise des dépenses et des déficits publics.

En conclusion, le budget qui nous est soumis et que vous avez préparé, monsieur le ministre, exprime la priorité que revêt l'éducation nationale. Il traduit les engagements multiples pris par l'Etat, notamment au titre du nouveau contrat pour l'école, mais il s'inscrit aussi dans un souci de bonne gestion et de pleine utilisation des moyens existants. Il a donc été adopté par la commission des finances et je vous propose, mes chers collègues, de l'approuver à votre tour. (*Appaludissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je vous remercie, monsieur Carrez, pour l'excellent rapport que vous venez de faire à la tribune. Je l'ai trouvé très inspiré et très juste sur de nombreux points. On en discutera naturellement cet après-midi, mais je voudrais simplement corriger un chiffre qui pourrait être mal interprété par la représentation nationale et, au-delà, par les citoyens qui nous écoutent.

Vous avez indiqué que la dépense d'éducation par élève avait augmenté de 40 p. 100 en francs constants depuis quinze ans. Je craindrais trop que la représentation nationale n'en vienne à croire que le coût de l'éducation lui-même aurait crû de 40 p. 100 en francs constants, ce qui n'est pas le cas.

Parce que la scolarité s'est beaucoup allongée, parce que l'on est passé d'un élève sur trois à deux sur trois au niveau du baccalauréat et que le nombre d'étudiants à l'université est monté de 600 000 à 2,2 millions, la dépense d'éducation s'est accrue, mais pas la charge que

les enseignants, pris individuellement, représentent pour la nation. Cela méritait d'être corrigé pour le cas où une attention distraite aurait prêté au chiffre de M. Carrez une signification qu'il n'avait pas.

Mme le président. La parole est à Mme Simone Rignault, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement scolaire.

Mme Simone Rignault, rapporteur pour avis. Madame le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, au moment d'aborder la discussion de ce projet de budget de l'éducation nationale pour 1996, nous nous posons encore et toujours la même question : faisons-nous suffisamment pour l'école ?

M. Bernard Derosier. Non !

Mme Simone Rignault, rapporteur pour avis. Il y a les adeptes du « toujours plus », pour lesquels le salut de notre système éducatif ne peut résider ailleurs que dans la progression continue et effrénée des crédits ; leur position est, il est vrai, alimentée à chaque rentrée par les constats qu'on veut bien produire çà et là sur la vétusté des locaux ou le manque de postes d'enseignants dans certaines disciplines.

Il y a aussi les tenants de l'option minimale, qui considèrent que l'éducation peut rester le premier budget de la nation, à condition qu'on veuille bien s'en tenir là, même si les moyens sont insuffisants au regard des ambitions que l'on a pour l'école et des attentes très fortes dont elle fait l'objet.

La réalité est loin d'être ainsi tranchée.

Monsieur le ministre, vous aviez à résoudre une équation difficile. Il vous fallait tout à la fois respecter les objectifs du nouveau contrat pour l'école en vous efforçant de tenir la programmation que nous avons votée en juillet dernier, et apporter votre juste contribution à l'effort global mené par l'Etat pour maîtriser la dépense et réduire les déficits publics.

Nos concitoyens, parents, élèves ou enseignants, attendent beaucoup de leur école, symbole du vieux rêve français d'intégration auquel nous sommes tous attachés. Il vous appartient de lever toute ambiguïté sur la fermeté de vos intentions et de confirmer votre volonté de mener la réforme scolaire à son terme. Le projet de budget de l'enseignement scolaire pour 1996 nous indique que vous vous êtes engagé dans cette voie, même si certains choix méritent d'être affinés.

La priorité accordée au secteur éducatif est maintenue. La progression globale de vos crédits vient confirmer que l'effort financier de l'Etat pour l'éducation se poursuit. A structure constante, le projet de budget de l'enseignement scolaire s'élève à 273 milliards de francs pour 1996 contre 262 milliards de francs en 1995, soit une augmentation d'environ 4,3 p. 100. Cette progression est à rapprocher de celle du budget global de l'Etat, limitée à 1,8 p. 100. L'Etat consacra, cette année encore, davantage de crédits à l'Education qu'aux autres secteurs de l'action publique. Surtout, il ne relâche nullement le rythme de son effort d'une année sur l'autre. En 1995, 10,8 milliards de francs supplémentaires avaient été injectés dans le secteur scolaire ; pour l'année 1996, 11,1 milliards de francs supplémentaires sont prévus.

Nous ne pouvons que souscrire à ce choix et nous féliciter de voir l'éducation au premier rang des priorités gouvernementales. Cet effort est d'autant plus appréciable

qu'il s'établit dans un contexte de rigueur budgétaire et que la diminution globale des effectifs permet d'augmenter sensiblement la dépense par élève.

Le maintien de la priorité éducative permet de continuer à créer des emplois tout en améliorant la condition des personnels. Plus de 1 800 emplois sont prévus en 1996. Ils bénéficieront à l'enseignement primaire, pour lequel on tend à limiter le nombre d'élèves par classe dans les zones d'éducation prioritaire, aux établissements du second degré dans le cadre de la rénovation des collèges et des lycées, et aux établissements de l'enseignement privé sous contrat pour lesquels le principe de parité sera respecté.

L'ampleur non négligeable de ces mesures et l'extension des postes à offrir aux concours ne doivent pourtant pas masquer le caractère préoccupant de la question des maîtres-auxiliaires.

Malgré une politique volontariste de résorption par voie de titularisation et une baisse de plus de 10 p. 100 des effectifs d'auxiliaires en trois ans, on assiste parallèlement à la poursuite des recrutements par les académies et à une hausse du nombre des maîtres-auxiliaires non réemployés à la rentrée. Il convient d'être vigilant sur l'évolution de cette situation et de s'efforcer d'y apporter des solutions tout à la fois efficaces et humaines.

La condition des personnels peut continuer de s'améliorer. Les plans de revalorisation de la condition des personnels de l'éducation nationale et le protocole Durafour sur la réforme de la grille indiciaire de la fonction publique seront respectés. Ils concernent les personnels enseignants, les personnels ATOS, les personnels d'inspection et de direction. On peut toutefois, monsieur le ministre, regretter que les mesures prises en faveur de ces derniers seront appliquées aux seuls personnels de l'enseignement secondaire, alors que les chefs d'établissement de l'enseignement primaire ont, eux aussi, de fortes attentes, qu'il s'agisse des décharges de service ou des indemnités de fonction.

Empreint de la nécessité d'améliorer la motivation et la qualité des personnels de l'éducation, le projet de budget pour 1996 s'attache à respecter les grandes orientations du nouveau contrat pour l'école. L'année 1996 sera la deuxième année d'application du nouveau contrat. Cette deuxième tranche, à laquelle seront consacrés près de 335 millions de francs de mesures nouvelles, permettra de financer la refonte des programmes, l'initiation aux langues vivantes et la mise en place des études dirigées dans le primaire. Elle permettra également d'assurer la mise en place définitive de la nouvelle sixième et l'expérimentation de la nouvelle cinquième dans les collèges, à revaloriser la voie technologique et à créer de nouvelles options dans les lycées.

La volonté de maintenir la priorité du système éducatif n'est donc pas contestable. Inscrite dans la durée, elle n'aura de portée qu'à la condition d'affiner certains choix de qualité.

Dans un contexte de contrainte budgétaire, notre réflexion doit s'orienter vers une meilleure évaluation de la dépense. A l'école plus qu'ailleurs, il nous appartient de penser à l'avenir. Pour rendre à notre école sa mission d'intégration et de promotion sociale, ayons le courage de faire des choix clairs et durables. La lutte contre l'échec scolaire, le maintien de l'égalité des chances et l'ouverture sur le monde professionnel sont les options majeures d'une politique résolue de réussite éducative.

La lutte contre l'échec scolaire apparaît comme la première des priorités. Les constats répétés sur le niveau parfois étonnamment médiocre des élèves lors de l'entrée au collège sont connus. Et les mécanismes de l'exclusion par l'école le sont tout autant. Aux mauvais résultats scolaires s'ajoutent rapidement les difficultés d'acceptation de l'enseignant, puis les attitudes de fuite, la violence ou le refus systématique. Comme le souligne le commissariat général au Plan dans un rapport d'évaluation de 1993 sur l'insertion des adolescents en difficulté, « des liens étroits existent entre les résultats purement scolaires et l'insertion future des jeunes... la prise en compte de tels liens devrait conduire à s'interroger sur les arbitrages généralement implicites opérés entre les politiques publiques ». Au moment de discuter du budget de l'enseignement scolaire, nous devons nous demander si les moyens consacrés à la réparation de l'échec ne seraient pas mieux utilisés en amont pour renforcer les moyens de prévention et d'apprentissage dans le primaire.

Je confirme, pour ma part, mon attachement à la réalisation d'un effort soutenu et durable en faveur des moyens de dépistage, d'aide et de soutien aux élèves des cours préparatoires et élémentaires. C'est entre cinq et sept ans que la scolarité des élèves devient obligatoire et que l'enfant apprend à lire. C'est entre cinq et sept ans que, de l'avis de nombreux spécialistes de la petite enfance, les difficultés peuvent être le plus aisément identifiées et le plus efficacement traitées.

La mise en place d'un dispositif efficace contre l'échec scolaire suppose que l'on se dote de structures renforcées au sein de réseaux et que l'on dispose d'un personnel motivé, compétent et spécialisé. On peut malheureusement regretter un peu le manque de vocations dans les métiers du soutien que des conditions matérielles et statutaires difficiles ont contribué à dévaloriser. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales de notre assemblée a donc souhaité que le ministère veuille bien préciser ses intentions en ce qui concerne la scolarisation des enfants en difficulté au primaire et l'intégration des enfants handicapés, dont le nouveau contrat rappelait l'importance dans sa décision n° 19.

Le maintien de l'égalité des chances fait partie de la mission républicaine de l'école. Le bon équilibre de la carte scolaire, l'accès de tous à un service de qualité sont des exigences fondamentales. Les grandes lois d'orientation pour l'éducation et le nouveau contrat lui-même réaffirment que l'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue est assurée à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique.

Au nom de ce principe, j'appelle votre attention, monsieur le ministre, et celle de la représentation nationale, sur la nécessité de choisir les solutions pédagogiques les plus facilement adaptables à toutes les écoles, qu'elles soient urbaines ou rurales, de petite ou de grande dimension. Qu'il s'agisse d'aménagement des rythmes scolaires, de prêt gratuit des manuels au collège ou d'apprentissage des langues vivantes dans le primaire, veillons ensemble à ne pas engendrer d'école à deux vitesses.

Au nom de l'égalité des chances, interrogeons-nous sur les conséquences parfois inattendues de la réforme du système d'aide aux familles, qui a révélé parfois des effets d'exclusion et créé de nouvelles disparités dans l'accès aux bourses d'études ou la prise en charge des frais de cantine.

Veillons à l'uniformisation des conditions matérielles de travail pour tous les élèves en utilisant au mieux l'observatoire national sur la sécurité des établissements, dont on peut regretter la modestie de la dotation au regard de ses missions.

Au nom de l'égalité des chances, assurons-nous également de maintenir le principe de parité de traitement entre l'enseignement public et l'enseignement privé sous contrat, dont les personnels ont le même souci, les mêmes mérites et la même motivation : aider nos enfants à affronter le monde de demain.

L'ouverture sur le monde professionnel devient une impérieuse exigence de notre temps, alors que la désadaptation entre l'offre et la demande est une des composantes principales du taux de chômage dans notre pays. La décision n° 72 du nouveau contrat pour l'école reconnaît à chaque jeune le droit de bénéficier d'une formation professionnelle qualifiante avant sa sortie du système scolaire, et la possibilité de mettre en place des cursus adaptés à ceux qui n'auront pas terminé avec succès leur scolarité. Nous aurions souhaité que les actions spécifiques menées en faveur de l'insertion professionnelle ressortent davantage dans la présentation budgétaire, et que les crédits qui lui sont consacrés soient individualisés.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales souhaite que l'élargissement des attributions du ministère de l'éducation nationale se traduise par la mise en place d'une politique dynamique pour l'insertion professionnelle.

Avant de conclure, monsieur le ministre, mes chers collègues, permettez-moi, en ce vingt-cinquième anniversaire de la mort du général de Gaulle, d'évoquer la réflexion que nous livrait le fondateur de la V^e République dans ses *Mémoires d'Espoir* : « Le fait d'influer puissamment sur notre destin en instruisant la fleur du peuple implique un devoir national incomparable ».

Ce devoir national, monsieur le ministre, nous le faisons nôtre, et notre souhait le plus cher est de restaurer l'école dans ses missions les plus nobles. Le projet de loi de finances qui nous est présenté nous confirme la volonté du Gouvernement de s'engager sur cette voie.

Au bénéfice de ses observations, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de notre assemblée a donc émis un avis favorable à l'adoption du projet de budget de l'enseignement scolaire pour 1996. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'enseignement supérieur.

M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial. Madame le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget de l'enseignement supérieur s'élève à 44 milliards de francs. Cela correspond à une progression de 4,5 p. 100, comparable à celle de l'année dernière, supérieure à celle du budget de l'Etat, supérieure aussi à la hausse prévisible de 3,5 p. 100 des effectifs étudiants.

Après cinq années de forte croissance – plus de 6 p. 100 – la hausse des effectifs universitaires connaît un ralentissement marqué, dû à la baisse de 0,9 p. 100 des inscriptions en première année de premier cycle. Le second cycle, à l'inverse, bien qu'en décélération, croît à un rythme toujours rapide de 6 p. 100. Il faut toutefois

préciser que ces prévisions ne tiennent pas compte des résultats exceptionnels de la session de 1995 du baccalauréat, qui s'est soldée par le succès de 20 000 candidats supplémentaires. La croissance serait donc stabilisée cette année à un rythme de 3,5 p. 100 des effectifs totaux, et l'on prévoit, avec toutes les précautions qui s'imposent, une quasi-stagnation en 1996-1997.

Selon les prévisions à moyen terme, la grande évolution qui marquera l'Université sera due à la montée en puissance des deuxième et troisième cycles – 100 000 étudiants supplémentaires au cours des six prochaines années. Le problème de l'encadrement des étudiants se posera avec encore plus d'acuité. Ces prévisions à moyen terme devraient inciter les pouvoirs publics à des efforts d'information accrus sur les débouchés professionnels prévisibles de ces différentes filières, afin de mieux accompagner l'orientation des étudiants, qui répond encore trop souvent à des motifs irrationnels.

L'accès aux deuxième et troisième cycles des étudiants issus de familles modestes ne rendra que plus nécessaire encore la réflexion en cours sur le statut social de l'étudiant.

L'effort en faveur de l'action sociale est la première priorité de ce budget. Avec près de 8 millions de francs, en augmentation de 8 p. 100, il représente 18 p. 100 de l'ensemble des crédits consacrés à l'enseignement supérieur. Il faut donc immédiatement constater que cet effort budgétaire, qui n'intègre aucune mesure nouvelle rattachable au statut de l'étudiant en cours de définition, est largement supérieur à la croissance prévue ou constatée des effectifs étudiants. C'est un point très positif de ce budget.

Les bourses quant à elles restent une préoccupation constante de la politique de l'Etat. Leur chapitre est en très forte progression – plus 16 p. 100 en 1993, 12,5 p. 100 en 1994 et 8,5 p. 100 encore cette année.

Les prévisions budgétaires de ce chapitre sont, remarquons-le, régulièrement sous-estimées depuis plusieurs années, ce qui nous a conduits, lors de la loi de finances rectificative de 1995, à voter une ouverture de crédits complémentaires de 355 millions de francs.

Cette situation révèle la difficulté de gestion du système qui concerne de plus en plus d'étudiants.

Dans un rapport récent, l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale a analysé les causes de ces difficultés de pilotage. Cette analyse plaide pour une remise à plat du système, pour un assouplissement du régime des bourses qui devra aussi et surtout s'adapter à l'augmentation de la proportion d'étudiants issus de familles modestes pour qui les bourses constituent une condition indispensable de la réussite dans l'enseignement supérieur.

En complément des aides directes, il faut souligner l'effort consenti pour 1996 au titre des autres formes d'aides, notamment en matière de restauration et d'hébergement universitaires. Une enveloppe de 198,2 millions de francs, dont 68,2 millions de francs de mesures nouvelles, soit une augmentation de 52 p. 100 par rapport à 1995, sera affectée en 1996 sur le chapitre 46-11 pour la remise à niveau des cités et des restaurants afin de réaliser des travaux de maintenance lourde. Signalons également que le prix du ticket-restaurant sera porté de 12,70 francs à 13,20 francs.

Pour conclure sur l'action sociale, je dirai que l'effort de l'Etat sur le seul fascicule budgétaire de l'enseignement supérieur est donc considérable et sera fortement consolidé en 1996.

La réforme du statut de l'étudiant devra, en tout état de cause, concilier un double objectif : améliorer la qualité de vie de l'étudiant afin de faciliter son succès pédagogique et universitaire ; accroître l'efficacité de la dépense publique et fiscale déjà très importante.

J'en viens maintenant à l'effort de construction et à l'élaboration des schémas régionaux de l'enseignement supérieur. Le plan Université 2000, qui porte sur les années 1991-1995, était un programme de 32 milliards de francs d'investissement pris en charge à parts égales par l'Etat et les collectivités territoriales.

Depuis 1991, dix nouvelles universités, dix antennes universitaires et 150 départements d'IUT ont été créés. Le taux d'exécution de la partie « enseignement supérieur » des engagements pris en CIAT au titre du Plan devrait atteindre, à la fin de l'année, 84 p. 100 pour l'Etat et 76 p. 100 pour les collectivités territoriales. Ce taux, notons-le, est supérieur à 88 p.100 en province.

L'évaluation actuellement en cours du schéma Université 2000 a permis de constater une moyenne d'ouverture de 400 000 mètres carrés par an contre 50 000 mètres carrés auparavant. Si certaines constructions nouvelles resteront nécessaires afin de répondre à des besoins prévus, notamment en bibliothèques universitaires, les besoins les plus importants relèvent désormais de l'équipement et de la maintenance des bâtiments existants.

Dans leur exécution, les contrats de plan marquent une pause dans la progression des crédits de construction. L'absolue nécessité de financer d'autres opérations pour répondre aux besoins de rentrée et de mise en sécurité ne permet d'envisager qu'un taux d'exécution des contrats Etats-région de l'ordre de 33 p. 100 pour les deux premières années des contrats quinquennaux.

Votre rapporteur estime aussi que la poursuite des grands programmes de construction de locaux universitaires devrait s'accompagner d'une réflexion approfondie sur leurs taux d'occupation sur l'ensemble de l'année. A ce titre, il serait souhaitable de confier une mission à l'inspection générale afin de disposer de données complètes et fiables sur le taux d'occupation de l'ensemble des bâtiments universitaires.

En ce qui concerne les bibliothèques universitaires, le retard pris en ce domaine est en voie de rattrapage, et l'investissement prévu, qui est supérieur à 2 milliards de francs pour la période 1994-1998, devrait permettre de réaliser près de 270 000 mètres carrés de locaux.

Les crédits de maintenance, hors musées, atteindront 740 millions de francs en 1996, soit une progression de 16 p. 100 par rapport à 1995, sans compter les 70 millions de francs de crédits destinés aux cités et restaurants universitaires. Cet effort de l'Etat résulte d'une série d'observations et d'enquêtes relatives à l'état de conservation du patrimoine immobilier universitaire.

Sur l'important problème de la sécurité, votre rapporteur estime qu'il conviendrait de saisir officiellement l'observatoire national de la sécurité afin de disposer d'une étude d'ensemble comparable aux travaux menés à propos des lycées et collèges. Toutefois, il est évident que les besoins sont criants dans ce domaine et que l'Etat en est tout à fait conscient. Dès 1995, il a ainsi été demandé aux établissements de consacrer la majeure partie des crédits de maintenance – 80 p. 100 – aux opérations intéressant la sécurité.

L'idée de promouvoir une formule contractuelle avec les universités qui détiennent la maîtrise d'ouvrage en matière de travaux de maintenance depuis 1989 paraît intéressante. Selon moi, elle devrait s'accompagner de la mobilisation d'une partie de leurs réserves financières.

S'agissant des enseignants-chercheurs – point également sensible –, je constate dans mon rapport les importantes mutations subies par ce corps depuis 1989. Les réformes engagées, qu'il s'agisse des modalités de recrutement, de la diversification des statuts ou de la revalorisation des carrières, ont permis, tant bien que mal, de faire face à l'avènement d'un véritable enseignement supérieur de masse, sans pour autant éviter une légère dégradation du taux d'encadrement des étudiants.

A l'intérieur du corps des enseignants-chercheurs, des tendances contradictoires se manifestent entre le souci traditionnel de maintenir son unité et l'aspiration à des évolutions de carrière différenciées en raison de la diversification croissante des conditions de travail. Périodiquement des critiques surgissent sur le statut et les obligations de service des enseignants-chercheurs.

Selon votre rapporteur, toutes ces questions méritent d'être traitées dans une remise en perspective globale de l'ensemble du système français d'enseignement supérieur et à condition de prendre en compte l'ensemble des tâches assumées par les universitaires, qui ne se limitent pas aux seuls services d'enseignement en présence des étudiants.

Pour faire face aux besoins de recrutement dans les corps enseignants de statut universitaire, il convenait de veiller à la constitution et au renouvellement d'un vivier suffisant de titulaires de doctorats. C'est à cet objectif que répond le monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur, complété par le régime des allocataires-moniteurs-normaliens et par celui des attachés temporaires d'enseignement et de recherche.

Même si les contingents budgétaires d'engagement de moniteurs sont pleinement utilisés, puisque les candidatures sont bien supérieures aux offres, et même si le dispositif semble bien adapté à la formation à l'enseignement supérieur, il trouve aujourd'hui ses limites car la sortie du monitorat est très précaire.

S'agissant des attachés temporaires d'enseignement et de recherche, près de 4000 sont en fonction dans l'enseignement supérieur. Avec les ATER, comme avec les professeurs agrégés contractuels, se pose la question de la secondarisation de l'enseignement supérieur. Partageant l'avis majoritaire de la conférence des présidents, votre rapporteur considère que la présence à l'Université de professeurs agrégés, notamment dans les premiers cycles, est un bon moyen de préserver les taux d'encadrement et de diversifier les statuts des universitaires sans porter atteinte à la qualité de l'enseignement dispensé.

Les crédits concernant les dépenses des personnels enseignants sont en progression de 5,8 p. 100. En 1995, de fortes tensions ont été observées sur le chapitre 31-11 en raison de la prise en charge non consolidée des 525 enseignants-chercheurs recrutés en surnombre en gestion à la suite de la rentrée université de 1994.

Le total des créations d'emplois d'enseignants prévues est de 1 344.

Par ailleurs, le projet de budget prévoit l'ouverture, sur le chapitre 31-96, des crédits de rémunération des professeurs associés.

Il faut toutefois préciser que le projet de loi de finances opère un certain nombre de consolidations de décisions prises antérieurement. Ce processus était souhaitable sur le plan de l'orthodoxie budgétaire.

Depuis trois ans, le nombre total d'emplois d'universitaires a progressé de 1,5 à 2 p. 100 par an, ce qui implique une dégradation du taux d'encadrement moyen des universités françaises.

S'agissant des personnels non enseignants, les moyens prévus pour 1996 constituent à notre sens un effort insuffisant. Certes, les dépenses de personnels non enseignants sont en croissance de 3,3 p. 100, mais s'agissant, en revanche, des effectifs budgétaires, la hausse ne sera que de 0,8 p. 100, le projet ne prévoyant que la création de 350 emplois de personnels non enseignants.

A ce déficit quantitatif s'ajoute un déficit qualitatif. La pyramide des qualifications des personnels, tous statuts confondus, est largement écrasée vers le bas.

Les dotations des établissements apparaissent, elles aussi, très contrastées. Le ratio étudiants inscrits/IATOS varie ainsi, pour l'ensemble des universités, de un à quatre, ce qui révèle bien le caractère d'inégalité entre certaines universités. Il varie également fortement à l'intérieur de groupes d'établissements homogènes.

Ce problème appelle des réponses variées. L'identification du déficit quantitatif étant certaine, la première réponse qui pourrait venir à l'esprit serait budgétaire. Cela est évidemment impossible à imaginer, car l'état des finances publiques ne le permet pas.

Le premier objectif à atteindre consiste à améliorer la productivité globale des personnels non enseignants. Cela passe par des mesures très diverses telles la réorganisation de services ou la mise en commun de moyens. A titre d'exemple, j'indique qu'une étude de la conférence des présidents d'université révèle qu'une université sur deux pratique un horaire inférieur à l'horaire réglementaire.

Un autre de nos objectifs doit être de renouveler les missions et de déconcentrer la gestion. En effet, d'autres fonctions apparaissent dans l'Université, comme la fonction commerciale, les relations internationales, le contrôle de gestion, l'analyse et le conseil juridique. Il s'agit donc de renforcer la formation des agents, de proposer des mesures importantes de transformation d'emplois. Une politique plus affirmée de déconcentration de la gestion des IATOS permettrait aussi de répondre à ce besoin.

Un des axes de la politique contractuelle devrait consister à inciter davantage les universités à diversifier leurs sources de financement.

Il conviendrait aussi de promouvoir le développement du travail étudiant au sein même de l'Université.

Cette politique permettrait d'associer davantage les étudiants au fonctionnement de l'Université, tout en leur assurant un revenu minimal.

Les subventions de fonctionnement des universités sont pour l'essentiel inscrites au chapitre 36-11. Cette dotation, qui était de 3,761 milliards en loi de finances initiale, sera portée à 3,897 milliards, soit une augmentation substantielle de 136 millions de francs.

Pour conclure, rappelons que, conformément à sa vocation, mon rapport se veut d'abord une analyse des crédits publics finançant le système d'enseignement supérieur. Inévitablement, je suis conduit à souligner certaines imperfections des dispositifs en vigueur et à en proposer des aménagements.

Deux questions dépassent cependant le cadre nécessairement étroit et technique du rapport.

La première concerne l'efficacité du système d'enseignement supérieur français. L'un de ses défauts, demeure la forte proportion d'étudiants qui le quittent sans diplôme, même si elle a décliné légèrement en 1993 avec 28 p. 100 des effectifs contre 31 p. 100 en 1992. Les taux d'échec en premier cycle restent ainsi préoccupants. Votre rapporteur souhaite que cette question, qui fait partie du champ de compétence de la commission Fauroux, fasse enfin l'objet d'un traitement en profondeur sur l'ensemble du territoire.

De la même façon, l'approche budgétaire traditionnelle qui se limite trop souvent à une analyse quantitative des crédits doit être complétée par une réflexion sur l'efficacité de l'utilisation de ces dotations. Autrement dit, un effort de rationalisation des méthodes de travail de l'Université doit être entrepris, ce qui passe par la mise au point d'outils comptables et de contrôles de gestion plus perfectionnés et par le recrutement ou la formation de personnels d'encadrement familiers de ces techniques.

La deuxième interrogation porte sur l'avenir du statut des universités françaises. S'il convient d'éviter des réformes d'ensemble insuffisamment préparées qui suscitent généralement des débats dogmatiques et stériles, on peut s'interroger sur les suites à donner aux expériences qui tendent à se prolonger des universités à statut dérogatoire. Pour ma part, j'ai cru comprendre que le monde universitaire n'était pas radicalement hostile à la prise en compte de certains acquis de ces expériences.

Peut-être pourrait-on, par exemple, autoriser la mise en place dans les universités qui le souhaitent d'un conseil consultatif d'orientation dont la composition comprendrait des représentants des collectivités territoriales ou du monde économique et social afin d'ouvrir davantage l'Université sur l'extérieur ?

Ces suggestions, et bien d'autres, souhaitons-le, seront vraisemblablement évoquées lors de la concertation engagée par le Gouvernement sur l'ensemble des aspects de la vie étudiante et universitaire.

Mes chers collègues, je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignements supérieur.

M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais d'abord remercier le Gouvernement d'avoir décidé de continuer à considérer le secteur éducatif comme une priorité à l'heure où l'austérité budgétaire prévaut.

De fait, une progression des crédits de l'éducation nationale, notamment de l'enseignement supérieur, égale à près de 4,5 p. 100 apparaît satisfaisante, lorsque la progression budgétaire globale reste limitée à 1,8 p. 100. Cette progression des crédits de l'enseignement supérieur ne suffit néanmoins pas à colmater toutes les brèches, comme l'actualité récente nous en fournit des exemples.

Ainsi, même si globalement les subventions de fonctionnement ne semblent pas exclues de l'effort budgétaire, puisqu'il est prévu de les augmenter de 170 millions de francs, plusieurs universités déplorent l'insuffisance de la dotation de l'Etat. Il serait opportun, monsieur le ministre, que vous saisissiez l'occasion de cette discussion budgétaire pour répondre à leurs inquiétudes.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Je l'ai fait hier !

M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis. Lorsque j'ai rédigé le rapport de la commission des affaires culturelles il y a quelques semaines, j'ai manifesté mon souhait de voir le Gouvernement en position de présenter des mesures d'urgence pour faire face aux tensions susceptibles de se manifester dans certaines universités à l'occasion de la rentrée universitaire. Les événements actuels prouvent que ma crainte était fondée et vous avez vous-même, au début de la semaine, annoncé un plan d'urgence sur trois ans. Pouvez, aujourd'hui, monsieur le ministre, en communiquer le détail à la représentation nationale ?

De même, les présidents d'université ont très récemment fait part de leur souci de voir le Gouvernement apporter rapidement des solutions à deux problèmes dont le règlement leur paraît particulièrement urgent.

Le premier problème est celui de la sécurité des bâtiments universitaires. Une enquête récente a évalué les crédits nécessaires aux travaux à 4 milliards de francs, dont 2 milliards au titre des travaux de première urgence. La progression des crédits de maintenance prévue pour 1996, soit 100 millions de francs, ne pouvant de toute évidence pas permettre de procéder à ces travaux, il serait important, monsieur le ministre, que vous précisiez s'ils pourront être financés et comment.

La seconde préoccupation exprimée récemment par les présidents d'université est celle du manque de personnels non enseignants, les personnels IATOS. Ils estiment en effet à 6 000 le nombre de postes qu'il serait nécessaire de créer sur cinq ans pour revenir à une situation satisfaisante. Or, seulement 378 emplois de personnels non enseignants sont prévus dans le projet de budget qui, heureusement, se montre plus généreux pour les postes d'enseignants en prévoyant la création de 1 344 emplois ou équivalents-emplois.

Ces problèmes d'actualité évoqués, je voudrais en venir à la question sur laquelle est centré, cette année, le rapport établi au nom de la commission des affaires culturelles : il s'agit de la question de l'aide sociale aux étudiants. En effet, dans le souci de rationaliser, autant que faire se peut, le travail parlementaire, je me suis concerté avec le rapporteur des crédits de l'enseignement supérieur au Sénat, le sénateur Jean-Pierre Camoin. D'un commun accord, nous avons décidé de nous répartir un peu la tâche. Ainsi, la commission des affaires culturelles du Sénat se préoccupe plus particulièrement de réfléchir au dossier de l'évaluation des universités : la vocation première de l'Université est, en effet, la formation ; or s'assurer de la qualité de celle-ci est indispensable, car des interrogations de plus en plus nombreuses se font jour à ce sujet. L'attention de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée, quant à elle, est davantage focalisée, cette année, sur la question de l'aide sociale étudiante.

Sans revenir sur les divers aspects de ce sujet déjà traités dans mon rapport écrit, j'aimerais particulièrement, monsieur le ministre, que vous clarifiez, au cours du débat, les points suivants.

Vous venez d'engager une très large concertation sur les problèmes de l'Université et, entre autres, sur l'élaboration du futur « statut social étudiant ». Pouvez-vous nous préciser quand les premières mesures pourront entrer en vigueur et comment elles seront financées, étant observé que le projet de budget ne prévoit pas de crédits à cet effet ?

N'avez-vous pas une idée, même très approximative, de l'enveloppe dont le Gouvernement pourra disposer pour la mise en place de ce « statut social étudiant » ?

Sur quelles bases pensez-vous pouvoir engager les négociations, concernant plus particulièrement la réforme de l'aide au logement social étudiante ?

Vous annoncez pour 1996 une hausse des crédits des bourses de 8,7 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1995. Pourtant, si l'on tient compte des mesures de régulation budgétaire intervenues en 1995, la hausse sera en réalité limitée à 1,9 p. 100. Pensez-vous que cela sera suffisant pour accompagner l'évolution des besoins ?

La question du droit à la santé et les possibilités d'amélioration et d'extension du système actuel de médecine préventive universitaire seront-elles prises en compte dans le cadre de l'élaboration du futur « statut social étudiant » ? Quelles suites le Gouvernement entend-il donner aux propositions de réforme de la médecine universitaire contenues dans le rapport de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale pour 1995 ?

Le ministère envisage-t-il de faciliter la création de nouvelles Maisons de l'étudiant, comme cela est prévu dans le schéma Université 2000, étant observé que celles qui sont déjà ouvertes semblent répondre à un véritable besoin, surtout lorsqu'elles intègrent le volet de santé dans le champ des services proposés, comme celle qui va s'ouvrir prochainement à Lyon ? Ne pourrait-on systématiquement inclure la dimension santé dans toutes les Maisons de l'étudiant ?

Est-il envisagé de compléter et d'affiner les enquêtes récemment menées sur les conditions de vie des étudiants, telle l'excellente enquête de l'observatoire de la vie étudiante ? De telles études gagneraient probablement à être affinées au niveau local. Je citerai l'exemple de celle qui a été menée lorsque j'avais la charge de l'éducation dans la ville de Lyon. Cette étude, réalisée sous l'égide du CNRS, en coopération entre la Maison des sciences de l'homme de Rhône-alpes et l'association pour la promotion du logement étudiant, a permis de cerner de façon précise au niveau local les modes de logement des étudiants, et par conséquent d'apprécier beaucoup plus exactement les besoins ; il serait sans doute opportun d'encourager ce type de travaux.

Par ailleurs, le ministère entend-il développer une politique favorisant davantage l'accès des étudiants aux activités culturelles, sportives et de loisirs ? Dans ce domaine également, la ville de Lyon a pris une initiative qui mériterait peut-être de connaître d'autres développements, en instituant le « Pass-culture », qui permet à des étudiants d'accéder, au cours de l'année, à cinq manifestations culturelles de grande qualité dans cinq institutions différentes, pour une participation très modique de 25 francs, dans des conditions normales de confort.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Très bien !

M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis. Voici donc, brièvement évoquées, monsieur le ministre, quelques questions qui se rattachent au dossier de l'aide sociale aux étudiants.

Permettez-moi, monsieur le ministre, d'en ajouter une concernant la recherche universitaire, sujet qui m'intéresse particulièrement. Quels types de recherches le ministère compte-t-il encourager en 1996 ? L'effort budgétaire consenti en faveur de la recherche universitaire, moins important, permettra-t-il néanmoins le soutien de nou-

velles formes d'innovations non conventionnelles ? Car c'est à l'université, en dehors des grandes institutions, que des idées que l'on peut qualifier de folles naissent, se développent et aboutissent parfois à de véritables projets innovants.

Ces constatations exprimées et ces questions formulées, je rappelle simplement, en conclusion, que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de l'enseignement supérieur pour 1996. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Alain Rodet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la recherche.

M. Alain Rodet, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, la discussion parlementaire sur les crédits de la recherche revêt cette année un intérêt encore plus soutenu que d'habitude car l'examen de ces crédits par les différentes commissions parlementaires saisies a permis de mieux appréhender leur extrême sensibilité aux aléas budgétaires et à certaines pratiques un peu aveugles du droit d'amendement.

Sans vouloir abstraire le débat parlementaire, et plus particulièrement le débat budgétaire, des enjeux politiques, au sens le plus noble du terme, il faut bien reconnaître que, dans certains domaines, les limites ont été imprudemment franchies concernant le budget de la recherche.

M. Jean Glavany. Tout à fait !

M. Alain Rodet, rapporteur spécial. Certains députés de la majorité, avec quelque légèreté, ou du moins avec une certaine myopie, ont eu tôt fait de considérer que l'effort budgétaire de notre pays dans le domaine de la recherche pouvait être la résultante d'approximations quantitatives que l'on pouvait corriger sans grand dommage, à la louche et à la baisse, avec quelques amendements mal préparés, et peut-être encore plus mal inspirés...

Si je me permets ce propos préliminaire, c'est parce que, à la fin de mon intervention, je devrai fidèlement vous rapporter les grandes lignes du débat auquel cette présentation a donné lieu au sein de la commission des finances. En tant que rapporteur spécial, j'ai tenté de m'opposer à ces amendements. J'apprécie d'autant plus la position prise par Mme Dufourcq, alors secrétaire d'Etat à la recherche, ainsi que par la commission des affaires culturelles et la commission de la production et des échanges. Et je tiens à rendre un hommage tout particulier à M. Robert Galley, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, que tout portait à ne pas être présent parmi nous aujourd'hui, mais qui a tenu à participer à ce débat, tant il est attaché au respect des engagements dans le domaine de la recherche. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

La présence de ce compagnon de la Libération nous honore.

M. Robert Galley, rapporteur spécial de la commission de la production et des échanges, pour la recherche. Je vous remercie.

M. Alain Rodet, rapporteur spécial. J'ajoute que tailler imprudemment dans les crédits de la recherche revient à manger son blé en herbe, voire à manger sa semence.

Le moment n'est pas venu d'engager un débat sur les moyens de satisfaire, sur le plan budgétaire, aux critères du traité de Maastricht, mais on peut se demander si la situation favorable de notre commerce extérieur, lequel permet depuis près de quatre ans à notre balance commerciale d'afficher des résultats flatteurs, n'est pas dû en partie à un effort patient et budgétairement soutenu dans le domaine de la recherche.

Avant d'aborder l'examen des crédits de la section recherche du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, je rappellerai que l'effort de recherche d'un pays peut être appréhendé selon deux approches.

La première s'intéresse aux moyens financiers affectés à la recherche par les agents économiques nationaux ; l'agrégat correspondant est la dépense nationale de recherche-développement, la DNRD.

La seconde approche s'intéresse à l'exécution de la recherche et décrit les dépenses de recherche effectuées dans les différents secteurs économiques, quelles que soient l'origine des ressources et la nationalité des bailleurs de fonds ; l'agrégat correspondant est la dépense intérieure de recherche-développement, la DIRD.

La DIRD a augmenté de 52 p. 100 en volume de 1981 à 1992, en onze ans, c'est-à-dire beaucoup plus que la production intérieure brute.

Quant au rapport de la DIRD sur le PIB, il était de 1,97 p. 100 en 1981 et de 2,41 p. 100 dix ans plus tard. Il était de 2,45 p. 100 en 1993, ce qui situe notre pays au quatrième rang de l'OCDE, derrière le Japon, les Etats-Unis, dont le ratio est de 2,72 p. 100, et l'Allemagne réunifiée, où ce ratio est de 2,48 p. 100, mais un peu devant le Royaume-Uni.

Cela montre bien que l'effort de recherche a des effets positifs indiscutables sur notre compétitivité et sur l'équilibre de nos échanges.

Cette évolution n'a d'ailleurs pas laissé insensibles les animateurs de la consultation nationale sur la recherche de 1994, lancée par votre prédécesseur, M. François Filion, puisque, au terme de cette consultation, nous nous sommes fixé pour objectif de rattraper les trois pays qui nous devançaient.

Si l'on prend en compte les chiffres figurant dans les fascicules budgétaires, en excluant la contribution française aux dépenses communautaires ainsi que la dépense fiscale relative au crédit d'impôt-recherche, on constate que la progression du budget civil de la recherche est de 1,4 p. 100 en francs courants par rapport à la loi de finances initiale. Si l'on compare à la loi de finances rectificative, la progression est de 2,4 p. 100. Cela ne permet pas de maintenir l'effort de recherche publique en francs courants. Si l'on s'attache aux seules dépenses en capital, le constat est plus préoccupant encore, puisque crédits de paiement et autorisations de programme diminuent de 1,8 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1995. On ne peut considérer cette évolution comme satisfaisante, même en prenant la précaution de rappeler que certaines diminutions de crédits tiennent à l'achèvement de plusieurs programmes, notamment dans l'aéronautique civile : Airbus, Falcon 2000 et gros moteurs construits par la SNECMA.

Ce budget dégage malgré tout un certain nombre de priorités, notamment dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire, où les dépenses ordinaires et les crédits de paiement progressent globalement de 13 p. 100, et, d'une façon un peu moins forte, dans le domaine de l'environnement et des technologies de l'information.

Pour ce qui concerne les programmes civils du Commissariat à l'énergie atomique, il faut noter un effort puisqu'on observe en 1996 une rebudgétisation partielle des crédits civils du CEA. Cette rebudgétisation se traduit par une inscription de 200 millions de francs dans le fascicule Recherche et de 200 millions de francs dans le fascicule Industrie, alors que les besoins de recherche civile du CEA avaient été pris en compte en 1995 par un compte d'affectation spéciale alimenté par les recettes de privatisation. Cette évolution est sans doute encourageante mais nous ne devons pas perdre de vue qu'elle demeure partielle et que le CEA devra sans doute mobiliser, en 1996, ses ressources propres et des recettes exceptionnelles issues de cessions d'actifs pour financer certaines activités de recherche dans le domaine civil.

On note une réduction importante du potentiel de recherche, notamment avec la suppression de 290 postes d'ingénieurs, techniciens et personnels administratifs de recherche, pour une création nette de huit postes de chercheurs seulement. Cela ne permettra pas de respecter la norme de renouvellement de 3 p. 100 des effectifs de chercheurs qui avait été définie à l'occasion de la consultation nationale de 1994.

S'agissant plus particulièrement de la section Recherche du ministère, et non plus seulement le budget civil de la recherche et du développement, on observe que celle-ci passe de 27 507 millions de francs en 1995 – dépenses ordinaires plus crédits de paiement – à 28 857 millions de francs pour 1996. Cette augmentation de 4,9 p. 100 est due d'abord aux abondements consentis en faveur du Centre national de la recherche scientifique, ensuite à la rebudgétisation partielle du titre VI du Commissariat à l'énergie atomique, enfin à la progression des dépenses en personnel des organismes de recherche, induite notamment par le mécanisme du glissement vieillesse-technicité, le GVT.

Le fascicule Recherche subit par ailleurs deux modifications importantes pour 1996. D'une part, le budget de la Cité des sciences et de l'industrie, qui s'élève à 573 millions de francs, est transféré au budget de la culture afin que soit atteint, au moins d'un strict point de vue optique, le fameux 1 p. 100 du budget de l'Etat. Dans le même temps, et en sens inverse, l'Institut français pour la recherche et la technologie polaire, auparavant rattaché au budget des DOM-TOM, est transféré à la section Recherche, ce qui représente 85,4 millions de francs en dépenses ordinaires et en crédits de paiement.

Les organismes de recherche mobilisent 90 p. 100 des dotations du fascicule et il convient de rappeler l'effort consenti pour redresser les finances du CNRS ; cet effort fait suite à l'audit réalisé par l'inspection générale des finances et prolonge celui qui avait été décidé à l'occasion de la loi de finances rectificative pour 1995.

Le présent budget accorde en effet au CNRS une remise à niveau de ses crédits de personnels, à hauteur de 200 millions de francs, ainsi qu'un rattrapage de crédits de paiement de 227 millions de francs.

La crise qu'a connue cet organisme tient à deux causes principales. On constate d'abord un décalage croissant entre autorisations de programme et crédits de paiement, avec, corrélativement, la notification en début d'année aux différents laboratoires, non pas des crédits de paiement disponibles mais des autorisations de programme affichées ; ensuite, les prévisions relatives au passage de certains chercheurs dans l'enseignement supérieur ne se sont pas réalisées. Ce manque de mobilité a également été la cause de certains désordres financiers rencontrés par le CNRS.

Les réductions massives des moyens de paiement des organismes de recherche constatées depuis 1993 peuvent avoir des conséquences négatives importantes sur le fonctionnement de certains laboratoires. Le fait que le CNRS notifie en début d'année à ses laboratoires la quasi-totalité des autorisations de programme, sans anticiper sur des mesures éventuelles de gel ou d'annulation de crédits, a posé de sévères problèmes à cet organisme. S'il appartient bien à la direction du CNRS de tirer les leçons de cette crise et de s'efforcer de mieux respecter certaines disciplines budgétaires, notamment en constituant des provisions afin de faire face à certains imprévus, il n'en demeure pas moins que la première cause de ces difficultés réside dans le caractère aléatoire et parfois inconséquent des pratiques budgétaires de l'Etat.

Avec la création de dix emplois de chercheurs, l'Institut national de la recherche en informatique et en automatique est reconnu aujourd'hui comme prioritaire. Par ailleurs, les actions incitatives dans le domaine des sciences du vivant sont également en progression, même si la réflexion sur la définition des procédures les plus efficaces n'est pas encore complètement achevée.

Même si les dotations destinées à la formation progressent insuffisamment, elles permettent, malgré tout, de préserver le vivier des doctorants bénéficiaires.

Le total des crédits affectés aux établissements publics à caractère scientifique et technologique s'établit dans le projet de loi de finances initiale pour 1996 à 21 099 millions de francs. La progression est de 4,84 p. 100 en moyenne par rapport à l'an dernier, avec des taux de 6,22 p. 100 pour l'INRA, 5,46 p. 100 pour l'INRIA, 5,42 p. 100 pour l'INSERM et 4,79 p. 100 pour le CNRS.

Les crédits des établissements publics industriels et commerciaux s'établissent à 4 097 millions de francs, soit une progression de 6,64 p. 100. Mais celle-ci est presque essentiellement imputable à la rebudgétisation, déjà signalée, du titre VI du CEA, dont les crédits passent de 2 045 millions de francs à 2 264 millions de francs, soit une progression supérieure à 10,70 p. 100.

Enfin, le fonds de la recherche et de la technologie passe de 775 millions à 800 millions de francs, ce qui permet d'apurer le passif de certaines opérations et d'en lancer de nouvelles. Mais des inquiétudes demeurent quant à l'évolution du programme Euréka. Notre pays est au septième rang européen en ce qui concerne le nombre de projets labellisés.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que les restrictions budgétaires ont lourdement frappé les programmes Euréka en France, lesquels n'ont bénéficié pour le premier semestre que de 30 millions de francs de crédits.

S'agissant des transferts de technologies, la consultation nationale a souhaité vivement que soient bien distinguées les deux activités des centres régionaux d'innovation et de transfert de technologies : ceux-ci sont en même temps des centres de ressources technologiques et des points d'appui technologique.

S'agissant de la recherche sur le sida, il est bon de rappeler que l'Agence nationale de recherche sur le sida, chargée de coordonner les efforts de recherche, soutient actuellement plus de 250 équipes sur le territoire national.

Comme je l'ai indiqué au début de mon propos, l'examen des crédits par la commission des finances a donné lieu à l'adoption d'une série d'amendements dont j'ai dit qu'ils ne me paraissaient pas aller dans le bon sens. Je me

suis opposé à leur adoption, mais la commission a adopté trois amendements de M. Jean-Pierre Thomas. Le premier réduit de 600 000 francs les crédits du titre III de la section Recherche, le deuxième diminue de 40 millions de francs les crédits du titre IV, de la même section, le troisième réduit les crédits de paiement et les autorisations de programme du titre VI, respectivement de 340 et de 260 millions de francs.

Je rappelle que les autres commissions ainsi que Mme Dufourcq, ancien secrétaire d'État, qui a été auditionnée le 25 octobre par la commission de la production, ont adopté une position beaucoup plus sage.

Dérogeant quelque peu à l'habituel patriotisme de commission, je souhaite que l'Assemblée suive cette position plus raisonnable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme le président. La parole est à M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la recherche.

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur pour avis. Madame le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, évaluer le budget de la recherche et l'évolution de la recherche elle-même est toujours un exercice assez difficile, notamment parce que les fruits n'en sont visibles qu'après plusieurs années. Aujourd'hui, la difficulté est amplifiée du fait des annulations de crédits décidées en juin et en juillet 1995, notamment en raison de la loi de finances rectificative, qui rend l'augmentation du BCRD moins aisée à définir. En outre, les économies budgétaires adoptées par la commission des finances aux articles 33 et 34 du projet de loi de finances pour 1996 hypothèquent l'évolution des crédits. Enfin, diverses dotations, telle celle de la Cité des sciences et de l'industrie, échappent au secrétariat d'État à la recherche alors que d'autres lui ont été adjointes.

L'annonce d'un budget de 28,857 milliards de francs pour le secrétariat d'État mérite donc des commentaires et des précisions, de même que le montant de 53,1 milliards de francs pour le budget civil de recherche et de développement, le BCRD.

Avant toute chose, il nous semble particulièrement important, au regard de la proposition de la commission des finances de diminuer les crédits, notamment ceux du FRT, de rappeler que la recherche française ne peut se permettre d'être l'enfant pauvre du budget, parce que son développement conditionne l'avenir de nombreux secteurs clés. Sans doute cette remarque paraîtra-t-elle banale à tous ceux d'entre vous qui connaissent bien le domaine de la recherche, mais cet état de chose semble pourtant être souvent oublié.

Déjà, l'an dernier, les divers rapporteurs avaient souligné la stagnation qui se faisait jour dans les crédits affectés à la recherche. C'est pourquoi, en tant que rapporteur pour avis de ce budget, j'exprimerai ici mon désaccord avec les réductions de crédits envisagées par la commission des finances, à savoir : 25 millions de francs pour les actions d'incitation, 340 millions de francs sur l'État C dont 152,9 millions concernent le FRT et 260 millions de francs d'autorisations de programme concernant le CNRS, l'INRA, l'INSERM et la recherche biologique.

Le budget civil de recherche et de développement – BCRD – progresse de 1,4 p. 100, atteignant 53,092 millions de francs. Cependant, son analyse est complexe. En apparence, ce budget semble satisfaisant

puisque'il représente environ 0,7 p. 100 du PIB. Mais l'évolution du BCRD est très diversifiée et nombre de ministères sont concernés, les restrictions budgétaires se répercutant inégalement entre eux. Par ailleurs, le BCRD subit des modifications de structures pour lesquelles je noterai en particulier l'entrée de l'INERIS pour 1,25 million de francs, alors qu'en sens inverse les crédits inscrits au titre du CNES et de la recherche industrielle, de la Cité des sciences et de l'industrie, de l'Institut français pour la recherche et la technologie polaires, de l'ANVAR ou des écoles d'architecture, font l'objet d'une réaffectation.

Au sein du BCRD, la place de la recherche fondamentale est prépondérante ; elle représente plus du tiers des crédits. On ne peut que s'en réjouir, d'autant que viennent encore s'ajouter 7,9 milliards de francs qui sont affectés à des objectifs liés à cette recherche fondamentale. Les deux champs disciplinaires les plus importants sont la physique de base, qui mobilise des équipements lourds, et les sciences de la vie, c'est-à-dire la biologie et la médecine, pour lesquelles les établissements, et notamment le CNRS, jouent en rôle majeur. Le troisième domaine prioritaire du BCRD est constitué par les sciences pour l'ingénieur. Si le secteur santé et environnement enregistre une hausse sensible qui tend à démontrer l'importance qu'il commence à prendre, en revanche les objectifs de nature technologique subissent une diminution certaine de leurs crédits. Enfin, les sciences humaines et les sciences sociales gravitent chacune autour de 3 p. 100 des crédits du BCRD et leurs objectifs sont souvent liés à d'autres travaux de recherche complémentaires.

Je noterai simplement que l'ensemble de ces domaines ne décrit pas l'ensemble de la recherche française puisqu'il est nécessaire d'y ajouter deux agrégats complémentaires de poids : la dépense nationale de recherche et développement – qui avec 180 milliards de francs récapitule le financement par tous les agents économiques nationaux – et la dépense intérieure de recherche et développement – qui avec 173,7 milliards de francs retrace l'exécution des dépenses dans les secteurs économiques. Si pour la première la progression en volume tend à diminuer, pour la seconde la participation des entreprises publiques et privées est également en légère baisse, bien que toujours prépondérante. A ce propos, votre rapporteur pour avis tient à souligner le désengagement de l'État en matière de recherche, désengagement dont il craint qu'il ne puisse être compensé par la part des entreprises malgré l'augmentation effective des moyens de paiement du FRT.

J'en viens ainsi à la seconde grande remarque générale sur l'état de la recherche française. Comme nous l'avions déjà souligné ces dernières années, la France doit maintenir son rang international. Elle se situe actuellement au quatrième rang et produit près de 5 p. 100 des publications scientifiques mondiales. L'usage du français comme langue scientifique est trop peu développé. Il s'agit là d'un inconvénient majeur pour notre recherche, inconvénient doublé par le problème des dépôts de brevets en France. Non seulement leur nombre diminue, mais les brevets déposés le sont de moins en moins par des nationaux. Heureusement, quelques secteurs fonctionnent mieux, comme par exemple l'aérospatial et les transports terrestres, ou encore la pharmacie. Votre rapporteur pour avis sera donc particulièrement attentif à toute proposition permettant aux chercheurs de mieux bénéficier des produits de leur recherche. Deux axes de réforme peuvent dès lors se dégager : soit un réaménagement de l'assu-

tissement à l'impôt du produit des brevets, soit une modification de la part de revenus dont bénéficient les chercheurs travaillant dans les organismes publics.

La recherche française se distingue par trois spécificités : une diversification insuffisante au regard de la situation des Etats-Unis et du Japon, par exemple en matière d'électronique ; une insuffisance de la recherche et du développement industriels, due notamment à la carence du financement par les entreprises ; et cependant, corrélativement, un soutien public à la recherche plus important que celui des autres pays. Nous attendons donc des incitations à long terme, le court terme ne pouvant se concevoir dans un tel domaine.

Je voudrais maintenant aborder certains des éléments de ce budget.

J'insisterai tout d'abord sur la situation très préoccupante du Fonds de la recherche et de la technologie – le FRT –, qui, créé en 1959, avait pour mission de développer, de coordonner et d'animer des actions concertées ou urgentes dans les domaines de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée. Le FRT se situe entre, d'une part, les recherches menées par les organismes et les laboratoires universitaires et, d'autre part, en aval, les actions conduites par les entreprises. Faciliter les partenariats, favoriser les actions structurantes, susciter l'émergence et l'exploitation de voies originales et lancer des opérations répondant à des besoins nouveaux, tels sont les trois principaux axes suivis par le FRT. Je me félicite de la décision de mettre en place un comité d'orientation et de gestion du FRT qui aura pour tâche de conseiller le ministre chargé de la recherche, fera des propositions d'utilisation des crédits et veillera à l'évaluation des actions soutenues.

Ces missions sont vastes. C'est pourquoi nous ne pouvons que dénoncer l'écart qui se creuse entre les autorisations de programme et les crédits de paiement, ainsi que la situation d'endettement du FRT. Diverses modifications de contenu étant intervenues depuis sa création, au premier janvier 1995 l'écart entre les autorisations de programme et les crédits de paiement a atteint 2,660 milliards de francs, auxquels s'ajoutait une dette exigible de 970 millions de francs due aux bénéficiaires. Le FRT, qui a une mission incitative et partenariale, se retrouve endetté !

Dans une telle situation, il est fondamental de rétablir l'équilibre. L'Etat doit respecter ses engagements. Certes, il a commencé à le faire en limitant le volume des autorisations de programme à l'occasion de la loi de finances rectificative qui a annulé 350 millions de francs d'autorisations de programme et en abondant corrélativement les crédits par une ouverture de 20 millions. Cet effort tendant à réduire l'écart entre les autorisations de programme et les crédits de paiement doit être poursuivi sur plusieurs années. Il faut en finir avec la formule « trop d'autorisations de programme et trop peu de crédits de paiement ». C'est dans cette perspective que s'inscrit la dotation initiale prévue au présent budget avec 800 millions de francs de crédits de paiement et seulement 525 millions de francs d'autorisations de programme. Votre rapporteur pour avis se félicite de cette situation, mais il tient à souligner que, malheureusement, les réductions de crédits de paiement prévues doivent porter sur un montant de 152,9 millions de francs. Ainsi les crédits restants seront-ils insuffisants pour résorber la dette. Nous ne pouvons donc accepter que des économies soient faites en ce sens, le FRT étant le principal instrument incitatif du ministère de la recherche.

Quant à l'ORSTOM, qui emploie 839 chercheurs et dont l'effectif diminuera de dix emplois en 1996, il fait partie des organismes dont les taux de recrutement ne permettront pas le renouvellement suffisant des équipes de chercheurs. Votre rapporteur pour avis souhaiterait que l'ORSTOM fasse l'objet d'une étude attentive des services du ministère, notamment en ce qui concerne son regroupement éventuel avec d'autres laboratoires. Il semble que sa spécificité, les axes de son activité, sa localisation et l'affectation de ses chercheurs représentent une concurrence peut-être inutile avec d'autres laboratoires tels que l'Institut Pasteur ou le CNRS dans certaines de leurs composantes. Sans doute une évaluation de l'ORSTOM dans les meilleurs délais est-elle nécessaire.

L'INSERM bénéficie d'un montant total de dotation budgétaire de 2 450 millions de francs dont plus de 1 856 millions de francs sont consacrés aux dépenses ordinaires. Certes s'ajoutent des ressources externes dont, en 1994, 55 p. 100 provenaient du secteur public. Mais l'INSERM, qui apporte son soutien à 257 unités de recherche implantées majoritairement sur des sites universitaires ou hospitaliers, est lui aussi menacé de réductions budgétaires. Celles-ci portent sur plus de 20 millions de francs en crédits de paiement et presque 24 millions en autorisations de programme. Or le rôle de l'INSERM, fondamental tout au long de la recherche clinique, trouve une utilité particulière dans divers domaines de la pathologie et récemment, pour exemple, dans la création d'intercommissions consacrées au vieillissement et au handicap qui complètent les réseaux étendus de recherche clinique. Les instituts fédératifs de recherche et les centres d'investigation clinique ne peuvent survivre que grâce à l'aide apportée par l'INSERM.

Outre ces considérations, je souhaite insister sur l'insuffisance des personnels ITA, en légère diminution, alors que l'effectif des chercheurs, lui, tend à se stabiliser. Enfin, avec un taux de renouvellement de 3 p. 100, identique à celui de 1995, l'INSERM mérite un effort plus ample. D'ailleurs, d'une manière plus générale – je vous renvoie à mon rapport –, il est nécessaire que le taux de renouvellement des chercheurs et des personnels ITA soit tel qu'il puisse assurer l'arrivée de nouveaux chercheurs et la continuité des actions des laboratoires. C'est notamment vrai pour le CNRS.

Le CNRS, organisme essentiel s'il en est, risque de subir lui aussi l'impact négatif des diminutions de crédits envisagées par la commission des finances. Avec des crédits réduits de 1 p. 100 au titre III, de 2 p. 100 au titre IV et de 72,2 millions en crédit de paiement et de 98,6 millions de francs en autorisation de programme, le CNRS ne pourra plus assumer son activité pluridisciplinaire. Et pourtant, là encore, cet organisme, composé de plus de 1 700 structures de recherche, collabore avec plus de 2 000 partenaires industriels sous la forme de 3 800 contrats en cours. Privilégiant des actions de programmation avec ses grands partenaires économiques, le CNRS renforce également ses relations avec l'enseignement supérieur depuis 1995. Sa large diversification concerne notamment le domaine des sciences de l'homme et de la société, plus particulièrement avec le tout nouveau programme « Environnement, vie et société » doté par le CNRS de 17 millions de francs et le domaine de la recherche biologique et médicale, qui mobilise 258 laboratoires, 1 399 chercheurs et 911 millions de francs de crédits. Des jumelages comme ceux mis en place avec l'ARC ou des laboratoires étrangers de l'Europe de l'Est constituent une autre activité importante du CNRS.

Est-il concevable que des réductions de crédits remettent en cause toutes ces missions de base, ainsi que le partenariat, qui est essentiellement français, avec des entreprises importantes? Rassemblant plus de 11 000 chercheurs et 15 000 ingénieurs techniciens et administratifs, le CNRS ne demande peut-être pas plus de crédits – pas moins non plus – mais des crédits mieux ciblés, mieux répartis. Il y a sans doute un effort de gestion à réaliser, pour lequel une évaluation stricte devrait être établie. Pouvez-vous nous éclairer, monsieur le ministre, sur les conclusions du rapport de l'inspection des finances à cet égard?

Enfin, je voudrais aborder brièvement le problème du crédit d'impôt-recherche dont la reconduction nous paraît une nécessité. Ce crédit est reconduit pour trois ans dans les mêmes conditions que celles de 1993. C'est là une bonne chose puisqu'il est manifeste qu'il a eu un effet tout à fait bénéfique sur la recherche industrielle française. Le montant des crédits d'impôt relatifs aux dépenses exécutées en 1994 est évalué à 3,6 milliards de francs. Ce mécanisme a facilité l'embauche de chercheurs et de techniciens, car il faut savoir que les frais de personnel et les frais de fonctionnement représentent 74 p. 100 des dépenses brutes de recherche. En outre, la simplicité même du procédé permet à de très petites entreprises de bénéficier du crédit d'impôt-recherche qui est fiscalement neutre. Sans doute est-il nécessaire de perfectionner le système, notamment en traçant mieux la frontière entre les opérations de développement expérimental et celles de production proprement dites et en incitant des secteurs encore peu demandeurs à l'utiliser.

Pour terminer, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je ferai part d'un double observation qu'a faite notre commission. Celle-ci rappelle que le FRT doit bénéficier des dotations indispensables lui permettant d'assumer ses missions et de réduire l'écart déjà cité entre autorisations de programme et crédits de paiement et que la progression des crédits du CNRS et du CNES doit être conforme au développement des activités de recherche dont sont chargés ces deux organismes. Sous réserve de cette observation, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a émis un avis favorable sur votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Robert Galley, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la recherche.

M. Robert Galley, rapporteur pour avis. Madame le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'effort national en faveur de la recherche représente la plus belle illustration de la capacité d'un État développé à préserver son indépendance technologique, mieux encore, à promouvoir ses savants et ses entreprises sur la scène internationale. Dans la période difficile que nous vivons, où la lutte pour l'emploi est la priorité nationale, la spécificité même de notre appareil industriel, orienté de plus en plus vers les productions de haute technologie, exige en effet de poursuivre énergiquement l'effort en faveur de la recherche. Il était de coutume, pour la commission de la production et des échanges, que la satisfaction ou la désapprobation du rapporteur soit fonction de la progression ou la régression de l'enveloppe budgétaire. Notre analyse doit nous permettre aujourd'hui de sortir de cette alternative.

Le projet de budget civil de recherche et de développement – BCRD – est en augmentation globale de 1,4 p. 100 par rapport à celui de l'année en cours. Mais l'analyse de l'évolution des crédits de ce budget ne peut être effectuée uniquement à partir du taux de progression globale tant les situations sont contrastées. Ainsi, la baisse apparente des crédits de paiement et des autorisations de programme sur le BCRD est imputable à la seule évolution des crédits des programmes aéronautiques civils. Cette baisse est due à l'achèvement naturel de certains programmes. Les crédits disponibles permettront néanmoins le démarrage de deux nouveaux programmes : le nouveau moteur CFM XX réalisé par SNECMA et l'avion de cent places qu'Aérospatiale devrait construire en collaboration avec nos partenaires asiatiques.

S'agissant de la recherche industrielle, l'évolution prévue restaure sensiblement des capacités qui avaient été réduites par la loi de finances rectificative de 1995, ce qui était regrettable. Les autorisations de programme retenues pour 1996 lui sont ainsi largement supérieures, s'établissant à 2,5 milliards de francs, contre 2,03 milliards. Dans le contexte de sévère réduction des déficits publics que M. d'Aubert nous a maintes fois rappelé,...

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il a changé d'avis depuis! (*Sourires.*)

M. Robert Galley, rapporteur pour avis. ... cette progression très sensible montre que, dans l'exercice des choix budgétaires, le Gouvernement marque la priorité à la préservation des capacités de la France à assurer le devenir de ses industries.

L'effort engagé depuis 1993, et sur lequel votre rapporteur pour avis a souvent insisté, pour réduire l'écart entre autorisations de programme et crédits de paiement sera poursuivi en 1996. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

En 1992 et 1993, le déséquilibre entre autorisations de programme et crédits de paiement était de 3 milliards de francs sur l'ensemble du BCRD. Il a été ramené, par la loi de finances rectificative, à 2,2 milliards en 1993, puis à 900 millions de francs en 1994. En 1996, comme pour l'année en cours, les crédits de paiement seront supérieurs de 700 millions aux autorisations de programme. Sans être achevé, le redressement est en bonne voie.

En ce qui concerne le fonds de la recherche et de la technologie, dont notre commission considère à juste titre qu'il est un moyen privilégié de valoriser la recherche publique au profit de la mise au point de produits nouveaux par nos entreprises, l'augmentation sensible, de l'ordre de 33 p. 100, des autorisations de programme va de pair avec un ciblage plus précis dans le choix des projets soutenus : maintien d'un effort important pour les sciences du vivant ; maintien des aides à la formation par la recherche et, surtout, augmentation des crédits incitatifs dans les domaines de la santé et des affaires sociales, de l'agro-alimentaire, de l'équipement, de l'environnement

La politique d'assainissement de la situation financière de la recherche sera étendue, en 1996, à la situation des grands organismes. Parmi eux, le CNRS a fait l'objet d'une attention particulière de la part de notre commission. Son équilibre financier s'était sérieusement dégradé en raison d'une progression des autorisations de programme non couverte par les crédits de paiement correspondants et de créations d'emplois insuffisamment financées. Le Centre national de la recherche scientifique représente, à lui seul, près des deux tiers des dotations budgétaires consacrées aux établissements publics à carac-

rière scientifique et technique. La gestion de ses effectifs apparaît marquée par deux caractéristiques : une politique de recrutement volontariste avec un taux annuel de renouvellement supérieur à 4 p. 100 – c'est heureux –, allant bien au-delà des objectifs de 3 p. 100 fixés par les schémas stratégiques, et un recours de façon croissante à des recrutements non statutaires, principalement par le détachement de personnels en surnombre provenant de l'enseignement supérieur, accordés en prévision de détachements en sens inverse.

Hélas ! l'échec de cette politique a abouti à un sureffectif de 226 chercheurs qui déséquilibre complètement les dépenses de personnel. L'exercice 1995 connaîtra donc encore un déficit. Mais la résorption de ce surnombre, si elle est indispensable, ne peut être menée que sur plusieurs exercices. Dans notre rapport, nous en avons fixé le nombre à huit. Cette résorption doit reposer sur trois mesures : l'abaissement du taux annuel de recrutement statutaire autour de 2,3 p. 100, la stabilisation de la politique d'accueil du CNRS, la mobilité externe vers l'enseignement supérieur, qu'il vous faut largement encourager.

M. Jean-Pierre Foucher, *rapporteur pour avis*. Absolu-ment !

M. Robert Galley, *rapporteur pour avis*. En ce qui concerne la programmation de la recherche, nous sommes arrivés à deux conclusions : elle est inégale selon les disciplines ; la conscience de sa nécessité apparaît elle aussi inégalement développée. Votre rapporteur pour avis a été satisfait de relever que, à la suite de différents audits, aux conclusions desquels j'ai fait allusion dans mon rapport, le directeur général du CNRS venait de mettre en place des solutions durables afin de restaurer les conditions normales de fonctionnement des laboratoires.

La reconduction du crédit impôt-recherche par l'article 56 de la loi de finances permettra à nos entreprises, et tout particulièrement aux PMI, qui en sont les principales bénéficiaires, de poursuivre leur effort de recherche-développement.

Notre commission, considérant que l'efficacité du dispositif est aujourd'hui parfaitement reconnue et qu'il profite à l'ensemble du tissu industriel, tient à marquer sa satisfaction sur ce point. Dans cet ordre d'idées, elle note également avec satisfaction que nos entreprises prennent de plus en plus en charge le financement de leurs actions de recherche, et je voudrais attirer l'attention de la représentation nationale sur ce point fondamental : leur part est passée de 70 p. 100 en 1992 à 74 p. 100 en 1994. Parallèlement, les crédits publics sont mieux orientés vers la recherche fondamentale, les très grands équipements et la valorisation.

Avec la formation du nouveau gouvernement, le rapprochement qui s'est établi entre l'éducation nationale et la recherche apparaît comme un prolongement de celui qui est déjà engagé depuis 1993 avec l'enseignement supérieur. Le but clairement affiché est de resserrer les liens qui doivent unir les laboratoires de recherche et l'enseignement, et singulièrement les universités, dans le cadre de leur mission essentielle, la valorisation optimale de leurs travaux dans les entreprises.

Présentant depuis de nombreuses années l'avis de notre commission sur les crédits consacrés à la recherche, je voudrais souligner l'importance que nous attachons à préserver la dynamique et la spécificité de cette action de recherche. Évitant la dilution des missions, cette spécificité doit aller de pair avec le renforcement du rôle de pilotage de la recherche qui a été dévolu au BCRD.

La croissance globale de ce budget est modeste, mais, dans un contexte de rigueur, l'effort est très appréciable. L'intérêt, je devrais dire la faveur, dont bénéficie la recherche publique dans le projet de loi de finances démontre la priorité qu'y attache l'Etat. Ainsi le Gouvernement affirme-t-il sa volonté de maintenir la place de la France au tout premier rang des grandes nations industrielles, afin de déterminer son avenir, scientifique et technologique.

Les autorisations de programme du fonds de la recherche et de la technologie bénéficieront d'une remonte sensible, que votre rapporteur tient particulièrement à souligner. Tout en poursuivant avec constance la politique de restauration des capacités d'intervention engagée depuis 1993, ce budget me paraît restituer aux objectifs et aux choix de la recherche française une vision stratégique nationale et préserver au mieux les capacités d'innovation de nos chercheurs.

En conclusion, et au-delà de quelques observations formulées sur différents points qui ne remettent pas en cause la validité de l'ensemble, notre commission considère que ce budget, tenant compte de l'intention clairement exprimée par le Gouvernement de réduction des déficits publics, est largement positif et, en son nom je vous demande, chers collègues, de bien vouloir l'approuver. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Bruno Bourg-Broc, *président de la commission des affaires culturelles*. Comme nombre de mes collègues, je voudrais me féliciter de l'esprit nouveau qui préside cette année à la discussion budgétaire : nous sommes passés d'une culture « dépensière » incitant chaque député à suggérer ici une nouvelle dépense, là une augmentation de crédits, à une culture plus économe et moins revendicatrice.

Nos collègues de la commission des finances ont donc répondu : présents ! au « chiche » du Premier ministre en proposant de nombreux amendements visant à réduire le déficit budgétaire.

Si l'on ne peut que se féliciter que cette assemblée cherche à assumer la plénitude de ses attributions, il n'est probablement pas judicieux de tomber d'un excès dans l'autre. Réduire le déficit budgétaire est la première de nos priorités. C'est un enjeu essentiel, et chacun de nous se soit d'y participer non seulement ici, mais aussi dans les villes, les départements ou les régions où nous exerçons des responsabilités.

Pour autant, les coupes aveugles ne témoignent pas d'un sens affirmé de la responsabilité et ne rend pas service à la nation.

M. Jean-Pierre Foucher, *rapporteur pour avis*, et **M. André Rossinot**. Très juste !

M. Bruno Bourg-Broc, *président de la commission des affaires culturelles*. Je prendrai pour exemple l'amendement qui propose une forte diminution des crédits de construction destinés à l'enseignement supérieur.

M. Jean-Michel Dubernard, *rapporteur pour avis*. Très bon exemple !

M. Bruno Bourg-Broc, *président de la commission*. Peut-on aujourd'hui valablement soutenir que l'Université ne manque pas cruellement de locaux et de moyens ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Merci, monsieur Bourg-Broc !

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission des affaires culturelles. Je voudrais m'arrêter quelques instants sur deux projets qui représentent à mes yeux une chance de modernisation formidable de notre outil éducatif : la réforme des rythmes scolaires et le statut de l'étudiant.

Châlons-sur-Marne, cité dont j'ai l'honneur d'être le maire, vient d'être proposée comme l'une des dix-sept villes qui vont tester une nouvelle organisation des rythmes scolaires. Je tiens, monsieur le ministre, à vous faire part de mon attachement à ce projet. Bien sûr, il ne saurait y avoir de formule unique, et chacun devra instaurer un nouvel aménagement du temps scolaire en fonction des réalités locales : il n'est pas imaginable de reproduire partout le modèle d'Epinal. (*Sourires.*)

Ce projet, défendu par Jacques Chirac pendant la campagne présidentielle, représente un atout formidable pour nos enfants. Il facilitera l'acquisition des apprentissages fondamentaux et favorisera l'épanouissement, l'enrichissement personnels. Il est porteur d'espoir. C'est donc un facteur extraordinaire d'égalité des chances.

Certains objectent déjà le coût de cette réforme pour les collectivités locales. Ils ont raison d'appeler notre attention sur les risques d'inégalité entre les communes riches et les communes pauvres. A les entendre, ce sont les enfants les plus démunis qui, à l'habitude, ne bénéficieront pas d'une réforme dont ils doivent être pourtant les premiers bénéficiaires.

Il appartiendra donc à l'Etat de jouer un rôle régulateur et d'organiser l'effort de solidarité qui est indispensable. Monsieur le ministre, sans vous demander quel est votre calendrier précis en la matière, je voudrais vous interroger sur les perspectives d'application nationale de ce projet.

J'en viens au statut de l'étudiant. Je veux insister sur plusieurs des points qu'a d'ailleurs déjà évoqués Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis. La proposition juste et heureuse du Président de la République a fait naître une vraie attente dans notre jeunesse et chez les étudiants. Chacun connaît les inégalités criantes entre ceux qui ont la chance de pouvoir étudier sans soucis d'ordre matériel et les autres. Notre système de bourse n'est pas adapté à un enseignement de masse. Les aides sociales sont nombreuses, diverses, variées mais si complexes qu'elles ne bénéficient pas toujours à ceux qui en ont besoin. A ce titre, l'exemple de l'ALS, l'allocation de logement social, est révélateur. Sur ma demande, la commission s'est prononcée contre l'amendement visant à supprimer le cumul de l'ALS et le bénéfice de la demi-part. Cette proposition n'était pas la bienvenue, en effet, dès lors que le Gouvernement engageait une concertation avec les étudiants. Cette concertation, nous vous remercions de bien vouloir la mener, monsieur le ministre. Il n'en demeure pas moins que le problème existe.

Alors, et la question vous a déjà été posée par Jean-Michel Dubernard, à quand une « remise à plat » du dossier et la définition d'un statut de l'étudiant plus juste et plus généreux ? A quand une prise en compte plus large de la santé ? A l'heure où certains démontrent, chiffres à l'appui, qu'il y aurait trop de médecins en France, n'y a-t-il pas une belle reconversion possible dans la médecine scolaire ou la médecine universitaire, dont le caractère préventif est par ailleurs facteur d'économies ?

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Tout à fait !

M. Bruno Bourg-Broc, président de la commission. Monsieur le ministre, je ne vais pas développer d'autres questions qui pourtant me tiennent à cœur, comme l'insertion professionnelle, la réforme des premiers cycles universitaires, l'enseignement artistique, dont je rappelle qu'il est, plus qu'aucun autre, facteur d'égalité des chances, ou bien l'enseignement du français à l'étranger.

Je conclurai simplement en vous remerciant d'avoir su maintenir l'engagement de l'Etat dans la formation des jeunes et de nous présenter un budget cohérent et équilibré, qui demeure une priorité de l'Etat et qui met en œuvre le nouveau contrat pour l'école. Je suis donc un député heureux de pouvoir voter un bon budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mme le président. La parole est à M. André Rossinot, premier orateur inscrit.

M. André Rossinot. Madame le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, « on ne peut apprécier le tout sans connaître les parties ni juger des parties avant d'avoir considéré le tout ». Cette maxime de Blaise Pascal est une règle de prudence qu'il convient d'appliquer ici pour apprécier à sa juste mesure le budget de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Le jugement que l'on portera sur les politiques sectorielles dépendra largement de la marge de manœuvre dont dispose ce budget. Par conséquent, considérons le tout.

Alors que le taux de croissance global des charges de l'Etat prévu par le projet de loi de finances pour 1996 est de 1,8 p. 100, les budgets de l'enseignement scolaire et du supérieur augmentent chacun de plus en plus de 4 p. 100. Cette hausse, plus de deux fois supérieure à la progression des dépenses de l'Etat, confirme une fois de plus la priorité de l'éducation nationale, premier budget de la France. Attaché aux valeurs qui fondent l'école de la République, je ne peux que me réjouir de cette progression.

Il convient maintenant d'évaluer le détail des mesures budgétaires intéressant le domaine scolaire, le supérieur, le personnel, l'enseignement et la formation professionnelle. La très grande majorité des engagements pris dans le cadre du nouveau contrat pour l'école ont été tenus. Néanmoins, ce respect ne prend pas toujours les voies indiquées initialement. Au lieu de créations d'emplois, on a parfois recours à des consolidations ou à des redéploiements. Il est vrai que ces changements doivent être jugés au regard de la contrainte budgétaire forte qui s'impose aujourd'hui.

Les mesures prévues par le nouveau contrat pour l'école sont, à quelques exceptions près, mises en œuvre : 665 millions de francs y seront consacrés, 1 545 postes seront créés sur les 2 716 prévus par la loi de programmation, la différence étant comblée grâce à un effort de redéploiement. Ce dernier, pour louable qu'il soit, témoigne des difficultés inhérentes à la nature même des lois de programmation.

Par ailleurs, je me félicite de la mise en place, à la rentrée 1996, d'études dirigées au collège et du démarrage de l'initiation aux langues vivantes dans le primaire, des 1 000 emplois qui seront affectés à la rénovation des classes de cinquième, dont 200 par transformation d'heures supplémentaires en emplois. Cette transformation est une innovation datant de l'an dernier qui doit être poursuivie. Si les heures supplémentaires permettent

une souplesse de gestion qui est nécessaire, elles ne doivent pas être érigées en moyens habituels de fonctionnement.

En outre, des moyens sont mobilisés pour faire de l'école le creuset d'intégration et le lieu de cohésion sociale qu'impliquent nos principes républicains.

On se réjouira de la poursuite des efforts de diminution des effectifs d'élèves dans les zones d'éducation prioritaires. L'effectif moyen des classes maternelles dans ces ZEP était de trente élèves il y a deux ans, il est aujourd'hui de vingt-sept, il devra être de vingt-cinq d'ici à deux ans. Ce dispositif doit être étendu au primaire et au collège. Dans les zones sensibles, cette extension est la condition d'une réelle dynamique de l'intégration par l'école de la République.

Quant au maintien du moratoire pour les écoles en milieu rural, il doit être poursuivi jusqu'à ce qu'on trouve un système harmonieux portant sur l'ensemble du territoire.

Enfin, et plusieurs de mes collègues sont intervenus sur ce sujet, l'état de santé des élèves doit entrer en ligne de compte au même titre que l'enseignement. Il faut prendre en considération les carences alimentaires dont souffrent des jeunes de notre pays ; l'augmentation des crédits du fonds social collégien y remédiera. J'espère qu'il en ira de même pour le secondaire. Comme l'instruction civique, l'éducation sanitaire demeure souvent négligée. C'est pourquoi je me réjouis de l'affectation de 4 millions de francs à la vaccination des élèves contre l'hépatite B.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Très bien ! C'est un bon exemple !

M. André Rossinot. Cependant, beaucoup reste à faire en faveur du dépistage et de la prévention. Le domaine de l'éducation sanitaire fait partie des urgences sociales de notre pays.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, dans ce contexte difficile, je voudrais insister sur quelques priorités.

La première, c'est l'aide sociale aux étudiants. Les crédits consacrés aux bourses et aux œuvres universitaires augmentent de 600 millions pour atteindre 8 milliards. Vous faites un effort particulier pour les restaurants universitaires et la maintenance des équipements sociaux universitaires.

La deuxième priorité, à laquelle j'adhère, est l'augmentation des capacités d'accueil dans les universités. Les moyens de fonctionnement des universités et des bibliothèques sont revalorisés. C'est bien ainsi.

La dernière priorité concerne la sécurité des locaux. Hélas ! les crédits d'infrastructure et d'équipement sont en baisse. Une tranche d'opérations nouvelles de construction, équivalente à un cinquième des contrats de plan, sera engagée ainsi qu'une action, insuffisante cependant, de mise en sécurité des bâtiments universitaires.

Sur cette question de la construction, d'une part, et de la mise en sécurité des bâtiments, d'autre part, je rendrai un hommage et émettrai un souhait.

L'hommage, c'est celui qu'il convient de rendre au partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales qui investissent afin que les contrats de plan se déroulent normalement. Il n'en subsiste pas moins, monsieur le ministre, selon les sites universitaires – l'actualité est là pour nous le rappeler – et au gré de l'afflux d'étudiants dans telle ou telle discipline, des besoins insatisfaits. Il

convient d'y répondre. Je sais la qualité de votre écoute, attentive, objective, et votre sensibilité aux difficultés qui sont exprimées. Encore faudrait-il que l'amendement adopté par la commission des finances portant suppression de 165 millions de francs d'autorisations de programme et de 65 millions de francs de crédits de paiement soit repoussé ! Son adoption signifierait la remise en cause des contrats de plan ou l'amputation des crédits de maintenance affectés aux travaux de mise en sécurité des établissements universitaires.

M. Bruno Bourg-Broc, *président de la commission.* Très juste !

M. André Rossinot. Je demande à notre assemblée de bien y réfléchir.

M. Jean-Pierre Foucher, *rapporteur pour avis.* Très bien !

M. André Rossinot. Monsieur le ministre, l'inventaire des travaux de sécurité à réaliser dans les établissements scolaires en fonction de leur degré d'urgence et de leur nature fait partie intégrante de la démarche de rénovation que vous avez engagée. Vous l'avez confiée à l'observatoire national de la sécurité des établissements scolaires, présidé par mon ami Jean-Marie Schléret, qui a déjà accompli un travail remarquable.

J'en viens à mon souhait. Vous allez étendre le champ de compétence de cet observatoire à l'enseignement supérieur. Il importe donc qu'il soit doté des moyens nécessaires, faute de quoi il ne serait pas en mesure de mener à bien les missions nouvelles que vous lui avez confiées.

Au total, le budget de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans le contexte budgétaire général difficile, est aujourd'hui un budget bien loti.

Je conclurai sur le personnel, monsieur le ministre. Les adaptations nécessaires ne peuvent se faire qu'avec le concours actif de l'ensemble des agents de l'éducation nationale. Il requiert non seulement la confiance, mais aussi le respect de la nation et de l'ensemble des agents du service public dans notre pays. Il est important de le dire ici et d'éviter d'opposer les agents du service public à ceux du secteur privé.

L'application des divers plans de revalorisation des personnels de l'éducation nationale et de l'accord du 9 février 1990 sur la réforme de la grille indiciaire se traduit par des inscriptions budgétaires importantes. Les accords sectoriels seront donc appliqués. La parole de l'Etat doit être d'autant mieux respectée, monsieur le ministre, sur les accords sectoriels, qu'il n'y a pas, en 1996, de revalorisation générale prévue.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle est respectée, monsieur le ministre !

M. André Rossinot. Quant à l'enseignement privé, l'application du principe de parité sera assurée.

M. Jean Glavany. Au-delà de toutes les espérances !

M. André Rossinot. Je veux saluer cet effort, mais aussi souligner les difficultés qui subsistent en ce qui concerne, par exemple, les crédits de formation et les dépenses pédagogiques, ou encore le respect des engagements vis-à-vis du personnel ATOS. Je sais, monsieur le ministre, que vous avez attaché votre nom à la résorption de l'auxiliaire ; il faut poursuivre dans ce sens.

L'enseignement professionnel et la formation professionnelle constituent une de vos priorités. Encore faudrait-il, selon nos interlocuteurs, que vous l'affichiez davantage. Ils y seront particulièrement attentifs. Je sais que c'est une des missions de la commission Fauroux.

En conclusion, je soulignerai que l'école est un facteur de cohésion sociale. Les difficultés rencontrées par les élèves dans leur vie scolaire ne sont pas uniquement éducatives. Il s'agit aussi de problèmes de violence, de logement, de santé, de drogue, de sida. C'est pourquoi il est nécessaire d'assurer une bonne coordination entre les services publics : éducation nationale, justice, police, collectivités territoriales, grandes institutions sociales, ainsi qu'avec les mouvements associatifs. Nous avons mis en place à Nancy ce que nous appelons des « contrats sociaux de proximité », qui font intervenir, dans une aire géographique déterminée, l'ensemble des acteurs concernés. C'est aussi le cas pour les « comités d'environnement sociaux », créés à l'initiative des chefs d'établissement.

Avec ce débat sur l'éducation, nous sommes au cœur du débat de société. Dans le contexte actuel, et pour peu que vous suiviez les recommandations que je viens de vous transmettre en son nom, c'est avec joie, messieurs les ministres, que le groupe UDF votera votre budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme le président. La parole est à M. Jean Urbaniak.

M. Jean Urbaniak. Monsieur le ministre, c'est le troisième budget que vous présentez à notre assemblée, mais le premier que vous défendez depuis l'élection présidentielle. A ce titre, il revêt une importance toute particulière : premier budget du septennat, il peut donner des indications sur les volontés et les objectifs pour le long terme, et on sait que la durée, en matière de politique éducative, est une donnée incontournable.

J'ajoute que la dimension nouvellement acquise et confirmée de votre ministère ne peut que favoriser une meilleure cohérence de l'action gouvernementale en matière d'éducation. Mais cela reste naturellement à vérifier dans vos propositions budgétaires.

Par ailleurs, on peut supposer que si l'on a choisi à deux reprises de vous maintenir à votre poste, ce n'est pas pour vous demander de faire le contraire de ce à quoi vous vous étiez personnellement engagé précédemment.

M. Jean Glavany. Hélas !

M. Jean Urbaniak. Que l'on s'en félicite ou qu'on le regrette, nous avons, à travers ce budget, à mesurer également la continuité dans l'exécution des choix que vous avez préconisés.

Quelques mois se sont écoulés depuis la campagne des présidentielles et si l'approche économique des grands problèmes de notre société a récemment été reprécisée – c'est le moins qu'on puisse dire – par M. le Président de la République, ces grands problèmes, eux, n'ont pas changé, notamment celui que pose l'élargissement du fossé entre ceux qui ont conservé ou renforcé leur place dans notre société et ceux qui en restent malheureusement exclus.

Quand on connaît le rôle joué par l'école depuis Jules Ferry dans le phénomène d'assimilation et d'intégration, on ne peut pas, lorsqu'on examine le budget de l'éducation nationale, considérer les moyens qu'elle se donne autrement qu'en fonction de ses fins, parmi lesquelles, en toute première priorité, doit se situer la

volonté de réduire la fracture sociale tant évoquée avant l'élection présidentielle. C'est donc sur ce terrain que je souhaite placer mon intervention.

Dans cette perspective, j'éviterai, monsieur le ministre, de me situer au niveau du « toujours plus », pour tenter de comprendre et surtout de voir, avec vous, comment dans un contexte financier sans doute très difficile – mais que le Gouvernement ne découvre quand même pas subitement – le système éducatif dans son ensemble peut progresser et sur quels domaines il conviendrait de mettre l'accent pour abonder, si possible, et dans tous les cas pour optimiser, les moyens mis à la disposition de la nation par le Parlement.

La fracture sociale est, nul ne le conteste, une réalité. C'est également un danger en raison de la désespérance qu'elle induit et de ses manifestations qui se multiplient au point d'être progressivement banalisées, nous faisant ainsi courir un risque supplémentaire, celui de considérer que tout cela est finalement dans l'ordre des choses, alors qu'il n'y a pas de fatalité de la fracture sociale et que nous avons encore le droit et le devoir d'être optimistes quant à l'avenir, notamment l'avenir des jeunes.

Jusqu'à présent, l'école a joué un rôle essentiel dans l'élaboration d'un minimum de cohésion sociale. Même dans les quartiers les plus dégradés, même dans les secteurs géographiques les plus pauvres, beaucoup d'entre nous le savent et le constatent encore, l'école cherche à demeurer un lieu de rencontre, de fraternité et de tolérance. Dans ces quartiers où les services publics n'existent quasiment pas, imaginons un seul instant ce qu'il adviendrait si l'école venait à disparaître. Ce n'est plus de fracture sociale qu'il faudrait parler. C'est la vie locale et, à terme, les fondements mêmes de notre société qui seraient en péril.

Il faut donc y prendre garde. Il est vrai que le Gouvernement dit s'en préoccuper, et s'il est indispensable de réinjecter l'espoir dans tous ces quartiers, il ne faudra pas, dans le programme national d'intégration urbaine, oublier l'école.

Dans votre projet de budget, monsieur le ministre, ces préoccupations ne sont certes pas absentes. Les moyens supplémentaires accordés dans le cadre des zones d'éducation prioritaires et des contrats de ville apportent ainsi de réelles satisfactions aux acteurs des projets et aux tenants des politiques inégalitaires, mais ces satisfactions deviennent vite insuffisantes et ces politiques parfois inopérantes, car elles ne sont pas toujours ciblées sur la réalité des besoins d'apprentissage.

S'il faut donner plus, dans notre société démocratique, à ceux qui ont le plus de besoins, il faut aussi accepter de réfléchir à la définition précise de ce plus...

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Très bien !

M. Jean Urbaniak. ... et aux rapports entre le plus et l'autrement. N'oublions pas la réflexion désabusée de ce jeune beur qui déclarait récemment à qui voulait l'entendre, sinon l'écouter : « Oui, j'ai fait une fresque sur le mur de l'école, oui j'ai fait du football, du théâtre, de la musique, oui j'ai été au musée... et je suis toujours et quand même sur la voie de l'exclusion, parce que personne ne m'a vraiment fait confiance. »

Pour faire confiance aux jeunes, il faut des moyens ; il faut aussi faire preuve de courage et de lucidité afin de protéger et de promouvoir l'école.

Comment protéger et promouvoir l'école ?

D'abord – et M. Rossinot l'a bien souligné – en cessant de faire le procès des fonctionnaires. Mais je ne crois pas que vous ayez vous-même succombé à cette facilité et je compte sur vous, monsieur le ministre, pour rappeler à certains que les enseignants sont parmi les premiers acteurs de la lutte contre la fracture sociale.

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Très bien !

M. Jean Urbaniak. On n'a pas le droit, dans la situation sociale que nous vivons, d'opposer ceux qui sont payés par l'impôt aux autres citoyens. Il faut donc valoriser et continuer à valoriser la fonction enseignante.

Ensuite, bien évidemment, il faut agir sur tous les secteurs qui permettent à l'école de demeurer ce ferment et ce catalyseur du lien social.

Réduire de quelques unités, ou de quelques dixièmes d'unités, compte tenu des limites budgétaires, les moyennes des effectifs des classes dans l'ensemble du pays ou dans les zones sensibles ne suffira pas. Sans doute faut-il et faudra-t-il faire des efforts quantitatifs supplémentaires.

Comment peut-on concevoir qu'à l'intérieur du cycle 2, celui des apprentissages fondamentaux, il y ait 35 enfants en section de grands et 25 au cours préparatoire, alors que les taux de présence à ces niveaux sont identiques et que la continuité des apprentissages s'impose ?

Comment peut-on accepter que, parce qu'il existe une frontière départementale, les conditions d'accueil des enfants de deux ans soient parfois radicalement différentes dans des zones urbaines ou péri-urbaines qui sont contiguës et connaissent les mêmes difficultés ?

Comment accepter que, sous prétexte de rationaliser la gestion des postes, objectif louable en soi, on soit conduit à des mesures de globalisation d'effectifs qui s'opposent totalement au respect de l'intégrité des quartiers, intégrité pourtant reconnue et validée depuis toujours à travers la notion de périmètre scolaire ?

Comment accepter, dans l'enseignement supérieur, les disparités et les inégalités liées à l'augmentation considérable du nombre d'étudiants et qui, vous l'avez rappelé hier à l'occasion des questions au Gouvernement, n'ont fait que se creuser avec le temps. Comment et quand allez-vous les résorber ?

Au-delà de ces interrogations, il y a, bien entendu, d'autres sujets à considérer, notamment ceux qu'a fait émerger le nouveau contrat pour l'école.

Le nouveau contrat pour l'école a ouvert des pistes ; il a aussi inscrit des engagements dans le temps. Il faut que ces engagements soient tenus, que leur mise en œuvre soit évaluée et régulée.

Ayant eu récemment une rencontre de travail avec vous, je reconnais que vous avez été particulièrement attentif à certaines observations. Permettez-moi d'en rappeler quelques-unes : j'en limiterai l'énoncé au socle que constitue la scolarité obligatoire.

Premièrement – et je rejoins les propos de Mme Rignault – il faut faciliter le travail des directeurs d'école. Leur tâche a considérablement changé depuis une dizaine d'années. Cycles, équipe, projet, continuité : ils ne font plus le même métier qu'avant. Je sais qu'il vous est difficile, vous me l'avez dit et répété, d'accorder des décharges de service à tous les directeurs de nos milliers de petites écoles. Mais il faut d'urgence faire un geste pour les écoles moyennes et engager une nouvelle réflexion sur le poids des tâches administratives. On peut trouver des solutions, et sans démagogie.

Deuxièmement, il faut relancer la politique de développement des réseaux d'aides spécialisés dans la prévention et le traitement précoce des difficultés et des retards. Les mesures de redéploiement ne peuvent suffire. Il faut un plan dans chaque département. Il faut aussi rendre plus attractives certaines fonctions qui n'attirent plus suffisamment les enseignants titulaires, pas toujours en raison des contraintes matérielles, professionnelles ou psychologiques qu'elles imposent, mais par manque de compréhension quant à leur nature même.

Troisièmement, il faut veiller à garantir la réforme du collège, dont on ne doit pas oublier qu'il est le maillon faible du système. Dans cet esprit, il serait utile de reformuler l'attribution des crédits d'aide à l'innovation, ainsi que les moyens contractualisés, pour ne pas être chaque année à la merci de mesures de carte scolaire qui désorganisent de nombreux projets, comme certaines campagnes d'audits des collèges ont pu le mettre en évidence.

Au-delà, monsieur le ministre, il faut reconsidérer la place des leviers d'action dont vous disposez pour les poser aux endroits les plus fragiles du système éducatif.

Quels sont ces points faibles ?

D'abord, les ruptures : entre les différentes catégories d'établissements, entre les diverses catégories d'enseignants.

Ensuite, la violence implicite générée par la compétition, par l'élimination prématurée, par les voies sans perspectives.

Enfin, vous êtes conscient de l'urgence de la réflexion sur la citoyenneté, sur la responsabilité, sur la maîtrise de la langue en tant que facteur d'intégration sociale. Vous avez beaucoup travaillé en ce domaine ; il faut continuer.

Pour toutes ces raisons, je n'estime pas fondés les divers amendements destinés à diminuer vos propositions initiales, dont j'apprécie au contraire toutes les résultantes financières, notamment le taux d'augmentation global de votre budget. On peut parfois regretter de ne pas retrouver dans ces propositions le souffle du nouveau contrat pour l'école, mais je sais qu'il est difficile de toujours concilier une espérance fondée sur le long terme avec la contrainte du budget annuel.

Il n'en reste pas moins qu'au poste que vous occupez – solidement – on ne peut se contenter de travailler en simple gestionnaire. C'est la raison pour laquelle mon intervention a finalement concerné non pas l'analyse d'une proposition de gestion, mais plutôt les perspectives qui, le moment venu, se devront de dépasser les limites actuelles de cette gestion. A vous donc, monsieur le ministre, de juger, pour l'avenir, en toute connaissance de cause. Je vous en remercie dès aujourd'hui. (*Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*).

Mme le président. La parole est à M. Serge Poignant.

M. Serge Poignant. Madame le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, le ministère de l'éducation nationale regroupant cette année l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur, la recherche et l'insertion professionnelle, c'est sur l'ensemble de ces budgets, éclatés l'année dernière, que je suis amené à m'exprimer au nom du groupe RPR.

Globalement, le ministère de l'éducation nationale disposera d'un budget de 348,5 milliards de francs, en augmentation de 4,34 p. 100 par rapport à 1995.

C'est le premier budget après celui de la dette et celui de la défense nationale. Il est heureux qu'une priorité particulière lui ait été accordée dans la loi de finances. C'est l'avenir de notre pays à moyen et à long terme qui est en jeu.

L'analyse des budgets précédemment éclatés montre que les augmentations sont bien réparties : 4,3 p. 100 pour l'enseignement scolaire, 4,5 p. 100 pour l'enseignement supérieur et 4,9 p. 100 pour la recherche, du moins pour la partie du BCRD affectée à ce budget.

Pour ce qui est de l'enseignement scolaire – près de 80 p. 100 de l'enveloppe globale – je constate qu'avec 273,4 milliards de francs, les crédits inscrits permettront de tenir les engagements pris, notamment dans le nouveau contrat pour l'école qui a fait l'objet de la loi de programmation adoptée en juillet dernier.

Je pense, monsieur le ministre, que vous aurez ainsi les moyens de raisonner en termes d'aménagement du territoire et de zones prioritaires plutôt qu'en termes purement comptables. Et j'espère en particulier que vous pourrez répondre à la nécessité de maintenir des écoles maternelles et élémentaires en milieu rural, comme à celle d'assurer un meilleur encadrement dans les ZEP.

Ce budget doit vous permettre de poursuivre une politique d'équité à laquelle nous sommes, comme vous, très attachés. Vous vous plaisez, en effet, à dire et répéter que vous souhaitez développer une politique d'équité plutôt qu'une politique d'égalité. Je partage cet objectif et je me réjouis particulièrement que, malgré une baisse démographique et une réduction consécutive du nombre des élèves, l'effectif d'enseignants du premier degré puisse être globalement maintenu. Cela devrait vous permettre d'améliorer le taux d'encadrement, notamment dans les classes maternelles et dans les zones prioritaires, pour satisfaire à l'équité.

Permettez-moi, monsieur le ministre, d'insister parallèlement sur le rôle des écoles élémentaires et pré-élémentaires en milieu rural, même si les effectifs y sont faibles.

La question des rythmes scolaires concerne autant l'éducation nationale que la jeunesse et les sports ou la culture. Des expériences d'aménagement de ces rythmes vont être engagées grâce à des sommes budgétisées au ministère de la jeunesse et des sports. Quelle part prendra votre ministère dans le suivi de ces expériences ?

Votre projet de budget prévoit des créations de postes dans l'enseignement secondaire : postes d'enseignants, d'appelés du contingent, d'ATOS et de personnels médico-sociaux. Je vous suggère de mettre ces créations à profit pour titulariser les maîtres auxiliaires qui exercent depuis un certain nombre d'années.

Il n'est pas dans mes intentions de commenter dans le détail les autres mesures budgétaires relatives à l'enseignement scolaire. Je préciserai simplement qu'elles m'apparaissent aller dans le bon sens, que ce soit en termes de conditions de fonctionnement, de protocoles catégoriels, de fonds collégiens ou encore d'enseignement privé sous contrat.

Les crédits de l'enseignement supérieur progressent, je l'ai dit, de 4,5 p. 100. Dans le contexte budgétaire que nous connaissons, cet affichage de priorité mérite d'être souligné au même titre que pour l'enseignement scolaire.

Le groupe au nom duquel je m'exprime considère que les objectifs sont clairement fixés. Ils doivent être appréciés comme tels : création d'emplois pour améliorer l'accueil et l'encadrement des étudiants ; moyens accrus

pour les établissements ; volonté d'améliorer les conditions de vie des étudiants et l'aide sociale dont ils bénéficient, notamment grâce aux bourses ; accroissement des moyens de la recherche universitaire.

Permettez-moi, mes chers collègues, de me féliciter de la manière dont le problème de l'université de Rouen a été traité par M. Jean de Boishue, secrétaire d'Etat alors en fonction. Cela prouve que lorsque les politiques contractuelles jouent leur rôle, il est possible de trouver des accords même en cours d'année.

M. Jean Glavany. Mais ils ne sont pas respectés !

M. Serge Poignant. Je me félicite également, monsieur le ministre, que vous ayez annoncé un plan d'urgence en trois ans. Les précisions que vous pourrez nous apporter à la demande de notre collègue Dubernard nous intéressent vivement.

Je m'associe à tous ceux – je pense notamment au président Bourg-Broc – qui s'opposent aux amendements visant à réduire les moyens. Une telle réduction ne me paraît pas du tout judicieuse, en effet. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

J'ai bien noté, monsieur le ministre, que vous travaillez d'arrache-pied au statut de l'étudiant. Permettez-moi de vous dire que nous l'attendons.

Je note également votre souci de sécurité dans les locaux universitaires et la priorité que vous y accordez. Je m'en félicite, car il s'agit là d'une importante question qui se pose dans de nombreux établissements.

Pour ce qui est des crédits affectés aux bibliothèques, je m'interroge. Ils sont en forte augmentation, certes, mais le retard demeure tel, que je considère l'effort très réel présentement consenti comme un pas à nécessairement renouveler.

En ce qui concerne le budget consacré à la recherche, je note avec satisfaction son augmentation de 4,9 p. 100. Celle-ci lui permet d'atteindre 31 milliards de francs sur les 53 du BCRD qui, lui, est en progression de 1,4 p. 100. A cet égard, je le précise tout de suite, le groupe RPR ne votera pas les amendements de la commission des finances visant à le réduire.

M. Jean-Pierre Foucher et Mme Simone Rignault, rapporteurs pour avis. Très bien !

M. Serge Poignant En effet, monsieur le ministre, comme vous, nous sommes conscients que la recherche engage l'avenir à moyen et long termes d'un pays. Dès lors, mes chers collègues, il faut voter ce budget tel qu'il nous est présenté par le Gouvernement, et ce pour deux raisons essentielles et concrètes. D'une part, pour assurer la restauration des capacités de paiement des organismes de recherche, d'autre part, pour assurer le rétablissement des finances du FRT.

Derrière le premier point, c'est tout l'avenir de nos grands organismes qui est en jeu, CNRS, INRA, INSERM, CEA. En 1992 et 1993, l'écart entre autorisations de programme et crédits de paiement était de 3 milliards de francs sur l'ensemble du BCRD. La situation financière des organismes de recherche était très dégradée en raison d'une progression des autorisations de programme non couverte en crédits de paiement et des créations et transformations d'emplois insuffisamment financées.

A partir de la loi de finances rectificative de 1993, cet état de fait a été progressivement corrigé. Aujourd'hui, il me faut souligner que ce projet de budget permet une remise à niveau en matière de crédits de personnel de

l'INRA, de l'INSERM et surtout du CNRS – 200 millions de francs après les premières mesures prises dans la loi de finances rectificative de 1995 que vous nous aviez vous-même présenté, monsieur le ministre, avec Mme Dufourcq, secrétaire d'Etat à la recherche, alors en fonctions.

Il me faut également souligner l'important effort consenti – 600 millions de francs – et, ô combien nécessaire pour rebudgétiser, même partiellement puisque nous aurons ainsi parcouru la moitié du chemin, les investissements du CEA.

Mes chers collègues, il ne faudrait pas remettre en cause un redressement global qui permettra de débloquent des autorisations de programme et les rendre utilisables. A cet égard, les crédits 1996 sont loin d'être excessifs.

Il ne faudrait pas non plus remettre en cause le renouvellement des thésards dans les laboratoires et décourager les jeunes qui voudraient s'engager vers les métiers de la recherche. Votre projet de budget nous le fait bien comprendre, monsieur le ministre.

Derrière le deuxième point, c'est toute la valorisation de la recherche qui est en jeu. Là encore, il s'agit de poursuivre un redressement absolument nécessaire. Pour ma part, je considère que des crédits seront encore nécessaires dans le futur pour faire du FRT le grand outil dont notre recherche a besoin.

On ne peut conduire une politique de recherche, sans crédit d'intervention, sans crédit incitatif. On ne peut conduire une politique de recherche sans un moyen privilégié substantiel de valorisation auprès des entreprises.

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, vous l'aurez compris, nous soutiendrons fermement la partie recherche du budget global qui nous est présenté, cette partie qui conditionne au sein du BCRD l'avenir de nos technologies, de notre économie, de notre capacité à anticiper, de notre pays tout simplement.

Complémentairement, prenant la précaution préalable de vous assurer de mon attachement aux grands organismes de recherche fondamentale, permettez-moi, à l'occasion de cette discussion budgétaire, de vous suggérer d'étudier un système de passerelles recherche-enseignement supérieur, enseignement supérieur-recherche, dans le meilleur intérêt des structures respectives et de leurs personnels.

En conclusion, monsieur le ministre, sachez que c'est bien volontiers que le groupe RPR votera le budget du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est un budget sincère et qui rattrape pour partie, tellement elles étaient grandes, les dettes laissées par les gouvernements socialistes.

Le groupe RPR vous assure de son soutien aux objectifs essentiels et prioritaires que vous vous êtes fixés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Merci.

Mme le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

REMISE DES RÉPONSES AUX QUESTIONS ÉCRITES SIGNALÉES PAR LES PRÉSIDENTS DES GROUPES

Mme le président. J'informe l'Assemblée que M. le ministre des relations avec le Parlement m'a fait parvenir les réponses aux questions écrites signalées par MM. les présidents des groupes qui devaient être remises au plus tard à la fin de la présente séance.

La liste de ces questions sera publiée en annexe au compte rendu intégral.

3

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996, n° 2222 ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270).

Education nationale, enseignement supérieur et recherche et articles 67 et 68 *(suite)*.

– Education nationale et insertion professionnelle :

M. Gilles Carrez, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 15).

– Enseignement scolaire :

Mme Simone Rignault, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 2271, tome V).

– Enseignement supérieur :

M. Michel Jacquemin, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 16) ;

M. Jean-Michel Dubernard, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 2271, tome VI).

– Recherche :

M. Alain Rodet, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 17) ;

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 2271, tome VII) ;

M. Robert Galley, rapporteur spécial au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 2275, tome VI).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu intégral |
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT